



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE
DU
VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette (départ à 12 h 38, a donné procuration à M. ZOUGBÉDÉ Jean)

M. DELBÉ Jean

Mme BARON Myriam

Mme LANGLOIS Valérie (départ à 11 h 33, a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud)

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. LIGNEUL Nicolas (départ à 11 h 14, a donné procuration à Mme CADUSSEAU Josette)

Mme de SUREMAIN Marie-Albane

Mme RUBENS Lolita

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Mme CASCONI Ilaria

Collège C dit « des usagers » :

M. LOWENSTEIN Fantin (départ à 12 h 27, a donné procuration à M. ZOUGBÉDÉ Jean)

Mme NGUYEN Caroline

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît (départ à 12 h 10, a donné procuration à M. PELLET Éric)

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle (départ à 13 h 04, a donné procuration à Mme COSTES Sylvie)

Mme DESPRES Marie-Agnès (départ à 11 h 32, a donné procuration à M. DELBÉ Jean)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. BERTHENAND Emmanuel, Inserm (départ à 13 h 27, a donné procuration à Mme de SUREMAIN Marie-Albane)

M. DOUSSET Didier

Mme LE LAGADEC Jeannick

M. ZOUGBÉDÉ, Jean, Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. MEKONTSO DESSAP Armand (a donné procuration à M. DUBOIS–RANDÉ Jean–Luc)

M. GRIMBERT Philippe (a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud)

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. THÉVENET Laurent (a donné procuration à M. DELBÉ Jean et à Mme CADUSSEAU Josette)

Collège C dit « des usagers » :

M. QUESTIAUX Geoffroy (a donné procuration à Mme RUBENS Lolita)

Mme ARMINOT Manon (a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin)

M. GUYARD Mihai (a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin et à Mme RUBENS Lolita)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme SERT Geneviève (a donné procuration à M. DUBOIS–RANDÉ Jean–Luc)

M. LE GALL Jean–Yves (a donné procuration à Mme de SUREMAIN Marie–Albane)

Mme MATTEI Sarah (a donné procuration à Mme NGUYEN Caroline et à Mme de SUREMAIN Marie–Albane)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'académie de Créteil, Chancelier des universités (a donné procuration à Mme NJIKE Veranne)

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

M. BASQUIN Christophe, DGS

M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart–Fontainebleau

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Vice–présidente déléguée Partenariats

M. DUFLOT François, Directeur des systèmes d'information

M. DURASTANTI Jean–Félix, Directeur de l'Ésipe

M. FABRE Sylvain, Chargé de mission culture

- M. GADESSAUD Laurent, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
- M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet
- Mme GROS Clémence, Responsable du service d'aide au pilotage et d'appui à la stratégie
- Mme HERAULT Valérie, Chargée de missions auprès du DGS
- Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
- M. JAMI Hervé, Directeur du Service de Santé Universitaire
- Mme LAURENT Marie, Maître de conférences en gériatrie
- M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales
- M. MOITON Gilles, Agent comptable
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
- M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens
- M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'IPAG
- M. PALLUAUD Rodolphe, Chargé d'études Campus des métiers
- Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers
- M. POIRET Guillaume, Vice-président Patrimoine et Développement durable
- Mme RAY Bénédicte, Directrice de la communication
- M. SAVIDAN Patrick, Chargé de mission de la Présidence « Sciences et société »
- Mme VILLEZ Marion, Maître de conférences en sociologie
- M. ZEPF Marcus, Directeur de l'École d'Urbanisme de Paris
- M. ZIDI Mustapha, Vice-président Stratégie et Développement

SOMMAIRE

<i>1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</i>	6
1.1. Point d'information du Président.....	6
1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 14/12/2018 et du 29/05/2019	6
1.3. Information sur la nomination d'une référente racisme et antisémitisme et d'une référente égalité femmes-hommes.....	8
1.4. Information sur la nomination de 5 chargés de missions.....	9
1.5. Information CPER/Immobilier.....	26
<i>2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES</i>	48
2.1. Approbation des principes de réforme du modèle économique.....	48
<i>3. FORMATION ET RECHERCHE</i>	63
3.1. Approbations sur les deux candidatures à l'appel à projets campus des métiers et des qualifications	63
3.2. Approbation du modèle de fondation et 3.3. Approbation du mandat donné au Président de l'université pour entreprendre toute démarche et formalité nécessaire à la création de la fondation.....	86
<i>4. VIE INSTITUTIONNELLE</i>	87
4.1. Information sur la convention ANSES et 4.2. Information sur la convention CD94	87
<i>5. CONTRATS ET CONVENTIONS</i>	87
5.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	87

La séance est ouverte à 09 heures 45 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT. – [Brouhaha, propos inaudibles]

Nous aborderons également quelques points du CPER, qui sera abordé en point d'information. Nous sommes en mode accéléré avec des copies attendues par la Région pour le 16 octobre prochain. Guillaume présentera les éléments sur les demandes de CPER, en sachant que la Région a déjà donné quelques priorités et ont comme éléments de langage des formations courtes ; nous y reviendrons.

1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 14/12/2018 et du 29/05/2019

Mme de SUREMAIN. – Bonjour à toutes et à tous. Nous allons passer à la présentation du procès-verbal du conseil d'administration du vendredi 14 décembre 2018. [Brouhaha]

D'autres corrections ont été faites sur des fichiers à part car la correction en ligne n'est pas toujours accessible. En tout cas, nous remercions la DAJG pour son effort de mise en ligne des PV et de correction en ligne. Y a-t-il des remarques supplémentaires, des commentaires à faire ou des corrections à ajouter ?

M. PELLET. – J'ai relu et corrigé le PV de mai (je ne sais pas si c'est enregistré) mais je n'ai pas pu lire le PV de décembre.

Mme de SUREMAIN. – Y a-t-il d'autres personnes qui n'ont pas pu accéder au PV de décembre ?

Mme BARON. – Il y a des gros problèmes de connexion par moments, où on nous redemande notre identifiant et mot de passe.

Un intervenant. – Il y avait un panneau comme quoi le document avait été retiré.

Mme de SUREMAIN. – Monsieur DUFLOT, avez-vous des informations sur les palinodies de l'espace partagé du CA ?

M. DUFLOT. – Il y a eu des problèmes de performance, que nous avons passé deux ou trois jours à régler. Normalement, aujourd'hui les choses devraient être rentrées dans l'ordre.

Mme de SUREMAIN. – Nous remercions la DSI pour son investissement, qui s'est mobilisée très fortement pendant plusieurs jours pour venir à bout de ces difficultés. Étant donné que plusieurs administrateurs n'ont pas pu avoir accès au PV du CA du 14 décembre, je propose le report de la validation de ce PV. Il n'y a pas d'urgence à valider un PV, surtout si les administrateurs n'y ont pas eu accès.

Il m'a semblé d'assez bonne facture par rapport à d'autres PV, j'ai lu peu d'erreurs matérielles. Il restera à contrôler les expressions des uns et des autres. Il sera remis en ligne et nous le proposerons à nouveau au prochain CA le 18 octobre.

Mme de SUREMAIN. – Concernant le PV du 29 mai, j'ai trouvé qu'il y avait plus d'erreurs matérielles que dans la moyenne des PV, ce qui m'a un peu surpris car nous avons un bon niveau de transcription, nous sommes vraiment satisfaits des services de la société sollicitée pour ces PV. Avez vous pu avoir accès à ce PV du 29 mai et le modifier ?

M. PELLET. – Oui, comme je l'ai dit, je l'ai modifié hier soir. En revanche, j'ai eu l'impression qu'il n'a pas été tellement relu car un certain M. LARCHET est présenté comme agent comptable.

Mme de SUREMAIN. – J'ai corrigé cette erreur, c'est M. VERSCHEURE. J'ai dû modifier à part car je n'arrive pas à le faire en ligne. As-tu pu effectuer tes modifications ?

M. PELLET. – Oui, si elles ont été enregistrées. J'ai une copie de sauvegarde.

Mme de SUREMAIN. – J'ai la version actuelle sous les yeux. As-tu un exemple de modification que tu aurais apportée ?

Y a-t-il eu d'autres difficultés d'accès ou de modification ? Des compléments ou corrections ont-ils été apportés ?

Je crois que nous allons utiliser la formule habituelle : sous réserve que les corrections apportées par M. PELLET soient bien prises en compte, nous vous proposons de passer à l'approbation de ce procès-verbal du CA du 29 mai.

(Il est procédé à la lecture des pouvoirs)

Sous réserve de la vérification de l'inclusion des modifications apportées par M. PELLET, qui vote contre ce PV ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ?
Merci.

Le CA adopte le procès-verbal du 29 mai 2019.
--

1.3. Information sur la nomination d'une référente racisme et antisémitisme et d'une référente égalité femmes-hommes

Mme de SUREMAIN. – Tous les établissements et universités doivent être dotés d'un référent ou d'une référente égalité femmes-hommes. Comme c'est une disposition ministérielle, nous avons constitué une commission et fait passer un appel à candidatures pour recueillir à l'échelle de tout l'établissement les candidatures pour devenir référent ou référente. Une commission s'est réunie début septembre pour auditionner différentes candidatures avec présentation de CV, lettre de motivation, etc. nous sommes aujourd'hui en mesure de vous donner les noms de ces référents, qui sont invités à venir se présenter au prochain CA et qui pourront présenter leur lettre de mission à cette occasion.

La personne qui a été désignée référente racisme et antisémitisme est Mme Francine NYAMBEK, maître de conférences en sociologie et membre du laboratoire LIRTES. N'étant pas membre de la commission, je ne peux guère en dire plus. Lolita RUBENS, qui en a fait partie, pourra nous donner quelques éléments de présentation, en sachant que Mme NYAMBEK sera invitée à se présenter le 18 octobre.

Mme RUBENS. – Elle a été choisie par vote à bulletin secret, en particulier pour ses axes d'action. Dans sa candidature, elle avait vraiment réfléchi aux actions concrètes qu'elle

pouvait mettre en place sur différents volets, notamment les aspects pratiques relativement aux incidents liés à cette thématique, mais aussi en termes de sensibilisation ou d'animation plus large.

Mme de SUREMAIN. – Merci beaucoup.

Une commission s'est également réunie pour auditionner les candidatures pour un référent ou une référente égalité femmes-hommes et Mme Anne-Sophie GODFROY a été désignée. Josette CADUSSEAU était membre de la commission, elle pourra nous en dire quelques mots. Mme GODFROY sera invitée à venir se présenter le 18 octobre pourvue de sa lettre de mission.

Mme CADUSSEAU. – Bonjour à toutes et à tous. Anne-Sophie GODFROY est maître de conférences à l'Inspé et a piloté un travail sur l'égalité femmes-hommes à l'UPEC. Elle a également mené un intéressant travail de recherche sur des études de genre.

Mme de SUREMAIN. – Merci beaucoup. Nous aurons l'occasion de rencontrer ces personnes au prochain CA et d'échanger de façon plus approfondie avec elles le 18 octobre.

1.4. Information sur la nomination de 5 chargés de missions

Mme de SUREMAIN. – Nous avons aussi fait évoluer l'équipe présidentielle et sommes amenés à vous présenter aujourd'hui 5 chargés de mission. Ces charges de mission sont assorties de lettres de mission cadrant leurs objectifs, qui sont déposées sur l'espace partagé du CA et sur le site de l'université. Des bilans seront réalisés annuellement sur ces charges de mission. Josette CADUSSEAU va présenter les deux premières charges de mission rattachées à la vice-présidence de la CFVU.

Mme CADUSSEAU. – Elles ont déjà été annoncées au congrès. Il s'agit de Sébastien LACROIX, enseignant en SESS-STAPS et chargé de mission pour la transformation pédagogique, qui va avoir une action sur l'ensemble des formations qui voudront se transformer et appliquer une approche par compétences, en complément du travail

effectué par Christophe MORIN avec eux sur un projet bien précis. Le deuxième chargé de mission est Sylvain FABRE, à la tribune.

M. FABRE. – Bonjour. Je vais prendre la parole quelques minutes pour me présenter brièvement. Je suis maître de conférences en sciences de l'éducation, rattaché au CIRCEFT, et membre de l'équipe ESCOL. Philosophe de formation, je travaille actuellement sur des questions d'éducation artistique, de médiation culturelle et de didactique des arts principalement.

J'ai été sollicité pour assurer une mission culture au sein de l'UPEC. Pour reprendre rapidement la lettre de mission que vous pouvez consulter, je souhaite contribuer à la politique culturelle de l'établissement. Il me semble que cette politique culturelle peut être pensée comme un levier vers une identité commune, vers un sentiment d'appartenance à l'UPEC et vers une conception des études qui serait peut-être caractérisée, pour ce qui me concerne, par des valeurs de curiosité, d'ouverture sur des réalités étrangères, sur des mondes étrangers, sur des œuvres étrangères et, en même temps, d'épanouissement, des goûts particuliers et des intérêts.

Ces valeurs se déclinent selon un certain nombre d'actions. Pour une part, il m'a été demandé de contribuer à l'enrichissement de l'offre culturelle par l'organisation de sorties et d'événements. C'est en train de se mettre en place progressivement. Dans les premiers contacts que j'ai pu avoir, j'ai constaté que de nombreuses actions étaient déjà menées par les différentes composantes et les différents services. Peut-être qu'à ce moment-là, mon action serait aussi une action d'appui à ce qui est déjà mené, une action pour mieux faire connaître ce que font les composantes et services, ainsi qu'une tâche de soutien à la réalisation en essayant de renforcer la communication et de favoriser les synergies entre les différents services pour faciliter la réalisation des projets. Le travail que je peux vous fournir serait un mouvement de l'initiative locale vers une reconnaissance la plus large possible des différentes actions.

J'ai pris un certain nombre de contacts avec certains d'entre vous et je vais rencontrer d'autres personnes. Mon souci est de parvenir à une circulation entre les services, les composantes et les centres pour favoriser un partage des savoirs. Je vais donc solliciter certains d'entre vous mais je ne peux que vous inciter, si vous avez des projets ou des intérêts, à prendre contact avec moi pour essayer de monter concrètement des projets.

M. PELLET. – Contrairement aux autres lettres de mission – nous aurons l'occasion d'y revenir –, les missions données à M. Fabre sont très importantes et très intéressantes. Vu le volume de travail, autant je ne suis pas convaincu de l'intérêt de certaines charges de missions, autant pour celle-là, il me semble qu'il y aurait au contraire de quoi remplir une fonction d'assesseur. Pourquoi une charge de mission plutôt qu'un assesseur ?

Mme de SUREMAIN. – Du point de vue de l'équipe, nous étions plutôt sur une demande d'assessorat car le chantier est très important. Le HCERES a noté que c'est un domaine sur lequel nous devons travailler davantage et nous avons convergé sur ce diagnostic. Or il faut voir aussi dans quelle mesure les collègues qui veulent bien accepter de prendre en charge ces missions peuvent s'investir. Les quotités de temps consacrées peuvent varier. Sylvain pourra expliquer son point de vue et ses disponibilités. Nous serons ravis si cette charge de mission peut ensuite devenir un assessorat.

M. FABRE. – Je considère vraiment cette année comme une année de transition pour moi, sachant que le travail de recherche est aussi très important et que je pense y consacrer quelques temps. J'ai été jusqu'à présent chargé de mission au sein de l'Inspé, ce qui occupe une partie de mon temps. Comme je l'ai déjà dit à Marie-Albane et à Josette CADUSSEAU, nous referons le point en fin d'année sur ce que j'ai pu faire, ce que je peux faire, ce que je pourrai faire. À partir de là, je ferai des arbitrages pour renoncer à une des charges de mission ou éventuellement prendre davantage d'importance au sein de l'UPEC. Voilà où j'en suis de ma réflexion. La mission est plutôt petite mais sur la durée, elle commence à prendre beaucoup de temps. C'est pour cela que la lettre de mission comporte deux parties : une sur les principes généraux, et l'autre qui concerne

précisément cette année. J'ai tenu à ce qu'il y ait deux parties. Nous irons dans le sens d'une amplification, probablement à la fin de l'année.

Mme de SUREMAIN. – Nous remercions Sylvain FABRE d'avoir commencé à relever le défi de ce chantier colossal qui devra s'appuyer sur tout un réseau à travers l'université.

Avant de vous présenter les modifications dans le cadre du périmètre du CA, nous allons inviter Patrick SAVIDAN à vous présenter une autre charge de mission, cette fois rattachée au président. Nous sommes sur une modification : Patrick SAVIDAN était déjà chargé de mission l'année dernière sur une thématique concernant les inégalités, mais pour ne pas être sur des regroupements de mission avec une concentration de différents chargés de mission ou responsables dans l'équipe sur la question des inégalités, il nous a semblé préférable de relibeller cette charge de mission. Il s'agit non pas d'un assessorat ou d'une vice-présidence mais bien d'une charge de mission sur des thématiques précises que Patrick SAVIDAN va pouvoir vous exposer.

M. SAVIDAN. – Bonjour. Je suis professeur de philosophie au département de philosophie de l'UPEC et codirecteur du LIS (laboratoire de lettres et de philosophie). La mission qui m'a été confiée cette année est un peu différente de celle qui m'a été confiée l'an dernier, qui était très liée au travail que nous avons mené autour d'un projet d'EUR sur les questions environnementales et d'inégalités environnementales. Ce travail n'est bien sûr pas passé à la trappe. Il n'a pas été retenu au niveau de l'ANR. Néanmoins, nous avons posé les bases d'un dialogue très important avec beaucoup de collègues, de départements et d'unités de recherche, et nous allons réfléchir aujourd'hui à la manière de développer cet apport.

La mission qui m'est confiée ici, en un sens, est un peu plus générale puisqu'elle propose de réfléchir à la place des sciences dans la société. L'idée était bien sûr de tenir compte du constat que les universités sont aujourd'hui un peu fragilisées par leurs missions, tant du point de vue matériel que pour des raisons qui tiennent à des mutations sociales et institutionnelles. Il en ressort une visibilité moindre de ma mission et de ce fait, le risque

d'être un peu moins efficace. L'idée était plutôt de travailler dans la perspective d'une valorisation de nos atouts et missions dans une perspective qui prenne en compte à la fois la recherche et la formation pour montrer ce qu'une université comme la nôtre peut apporter dans une société rendue plus complexe par les modalités un peu nouvelles de circulation d'informations ou de production de la connaissance de notre société.

Mon travail sera donc un travail de valorisation de ces atouts, un travail d'appoint pour tous les dispositifs qui peuvent nous permettre de mieux assumer et pousser davantage tous nos partenariats avec les partenaires socio-économiques, associatifs, divers, ainsi que les citoyens autour des thématiques qui nous sont chères et qui importent pour la société dans son ensemble.

Le point sur lequel il faudrait insister par rapport à ce dialogue avec la société dans son ensemble nous paraît de nature à être mieux assumé si on parvient à mieux faire dialoguer les sciences au cœur même de notre université en associant ce dialogue avec les partenaires dans une perspective qui intègre davantage la manière dont les liens sont en train de se reconfigurer entre les différentes disciplines.

Ce travail est déjà engagé. Il y a beaucoup de travaux pluridisciplinaires dans notre université. Il nous a semblé qu'il restait encore beaucoup de travail à faire pour que les personnes qui s'inscrivent dans des paradigmes scientifiques très différents les uns des autres puissent néanmoins trouver des points d'appui dans les disciplines, les manières de faire et les projets des autres. Nous avons essayé de mieux valoriser ce travail interdisciplinaire, dans une perspective qui permette aussi de valoriser les thématiques et les axes stratégiques retenus par l'université.

Mme de SUREMAIN. – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou remarques sur cette charge de mission ?

Nous aurons l'occasion de faire des propositions de projets au cours de l'année.

Pour terminer sur les évolutions dans la composition et les missions au sein de l'équipe présidentielle, je voudrais vous présenter deux remaniements dans le périmètre du CA.

Le premier changement concerne la mission confiée à M. Laurent GAMET, professeur de droit spécialiste du droit social, laquelle mission a été relibellée après réflexion et analyse des besoins dans l'université. Nous souhaitons qu'il devienne délégué de proximité de la Présidence. Nous tenons beaucoup à la proximité avec les personnels, les enseignants, les personnels administratifs et techniques et les étudiants, mais avec une université répartie sur 14 sites, il est parfois difficile d'être en contact avec les uns et les autres, même si nous délocalisons les conseils, à commencer par le CA, qui aura lieu à l'EUP le 18 octobre. Nous serons donc sur le site de la cité Descartes et nous remercions l'EUP de nous accueillir.

Délocaliser les conseils nous permet généralement de rencontrer les équipes décanales mais nous n'avons pas toujours la possibilité de rencontrer les personnels. Autant que faire se peut, nous recevons toutes les personnes qui en font la demande. Cela dit, il est parfois difficile de rencontrer en assemblée générale ou en réunion relativement élargie les personnels et les étudiants.

La mission de M. GAMET consiste donc à se déplacer, à aller au contact des composantes et des sites, à organiser des réunions invitant tous les personnels. Il travaillera sans doute aussi en lien avec le vice-président étudiant qui s'occupera de la consultation des étudiants. Il aura pour mission de rencontrer les personnels autant que faire se peut sur des problématiques qu'il lui reviendra de préciser à chaque occasion sur tel site, tel campus, telle composante. L'idée est d'être davantage en dialogue avec les membres de cette communauté universitaire, d'entendre les demandes et les besoins afin de rendre compte à l'équipe présidentielle de ces demandes, ces besoins et ce dialogue.

Cela n'oblitére pas du tout les contacts et les relations avec les organisations syndicales. Il y avait l'année dernière une ambiguïté sur la manière dont la mission était libellée. Nous recevons toujours les organisations syndicales lorsqu'elles le demandent et nous les invitons. Nous souhaitons notamment lors de cette rentrée pouvoir les rencontrer

toutes, ce qui est quasiment fait. Nous testerons ce dispositif de délégué de proximité et ferons un bilan l'année prochaine pour voir s'il est à la hauteur des objectifs fixés.

Y a-t-il des remarques ?

M. TEBOUL. – *inaudible* [F1 – 24'54] Dans les rencontres régulières qui sont envisagées et prévues, vous mettez notamment l'accent sur des rencontres avec les directeurs *inaudible* [F1 – 25'14]

Mme de SUREMAIN. – Ce que je disais en évoquant notre délocalisation des conseils, c'est qu'à cette occasion, nous rencontrons les équipes décanales mais nous n'avons pas toujours l'occasion de rencontrer les personnels, pour des raisons que l'on comprend très bien. Or nous voulions aussi les rencontrer. Bien sûr, ces réunions ne sont pas du tout refusées aux équipes décanales mais elles sont surtout ouvertes aux personnels que nous n'avons pas l'occasion de rencontrer régulièrement.

M. TEBOUL. – Ça me paraît effectivement important pour défendre les intérêts du personnel administratif de l'université. Dans ces rencontres régulières, des délégués du conseil d'administration pourraient-ils éventuellement participer ou est-ce que cela vous paraît quelque chose d'impossible au regard de la structure même de l'UPEC et de son organisation ? Nous sommes une instance délibérante, j'en conviens totalement. Il n'en demeure pas moins que les délégués du conseil d'administration pourraient peut-être être informés de ce qui se passe et en rendre compte ensuite auprès du conseil d'administration. J'ajoute qu'à la fin de la lettre, vous prévoyez que « *le délégué rendra régulièrement compte de son activité à l'équipe politique, en proposant des pistes soumises à l'arbitrage de celle-ci* » mais vous ne parlez pas du fait qu'on rendra compte également au conseil d'administration. En réalité, il y a une question d'information au conseil d'administration au regard de cette mission et je voulais savoir comment vous l'envisagiez.

Mme de SUREMAIN. – Nous avons conçu la chose de la manière suivante : il s'agit d'un chargé de mission de l'équipe présidentielle, plus spécifiquement dans le périmètre du

CA. C'est la raison pour laquelle M. GAMET, en tant que délégué de proximité de la Présidence, aura à rendre compte dans le cadre du périmètre de la vice-présidence du CA et plus largement à toute l'équipe politique. Au regard de ce qu'elle aura vu et entendu, l'équipe politique sera amenée à faire des propositions qui seront arbitrées en conseil. Les membres du conseil auront à délibérer ou à rendre des avis en fonction des conseils consultés. C'est la raison pour laquelle c'est à l'équipe qu'il doit rendre compte, car étant chargé de mission de la Présidence, il est en lien avec l'équipe présidentielle. Celle-ci s'appuiera sur les éléments apportés par M. GAMET et les prises de position de l'équipe pour ensuite faire des propositions en conseil. Il reviendra au conseil de délibérer.

Vous demandiez si des élus du conseil d'administration pourraient être informés de ces réunions : très certainement. Je ne vois pas d'obstacle à ce qu'ils soient invités à participer dans la mesure où ces réunions sont destinées à être ouvertes. Simplement, si c'est une réunion qu'organise un délégué de la Présidence, c'est lui qui va l'organiser et discuter de l'ordre du jour avec les personnes qu'il rencontre. Les membres du conseil d'administration sont eux aussi libres d'organiser des réunions, dont le principe est l'ouverture. Si des membres du conseil d'administration veulent y assister, je pense qu'ils n'y verront pas d'inconvénient. Quant à l'organisation, comme il s'agit d'un délégué de l'équipe présidentielle, l'ordre du jour sera fixé dans un dialogue entre l'équipe, les délégués et les problématiques portées par tel ou tel site.

M. LE PRÉSIDENT. – Il y a peut-être aussi un élément de contexte. On va sur l'approche campus. L'approche campus vérifie la géométrie de l'organisation d'un campus. Il est d'ailleurs souhaité qu'un campus parte avec des éléments d'attractivité pour les étudiants, pour les personnels, pour un lieu de vie. Dans ces approches qui sont différentes pour nous maintenant dans cette géométrie de l'université, il est important d'avoir un éclairage sur le ressenti d'un campus au niveau de l'université. Globalement, Sénart est un campus qui apparaît fort ; Chéroux apparaît également comme campus. Comment s'organise une vie de campus ? Ces nombreux éléments de ressenti autour de l'organisation d'un campus sont importants pour nous.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Parmi les lettres de mission proposées, deux me gênent particulièrement : celle dont nous sommes en train de parler en faveur « d'un délégué de proximité » et celle d'un chargé de mission « sciences et société ». Je ne donne volontairement pas les noms puisqu'il ne s'agit en aucune façon de personnes. On parle du fonctionnement de l'université, la rédaction de ses lettres, notamment leur rattachement à la présidence, pose différentes questions.

La lettre concernant le délégué de proximité est rédigée de telle sorte que tous les personnels sont mis dans la même chaîne hiérarchique et dans la même gestion.

Deuxièmement, c'est une mission classée auprès de la Présidence mais qui, me semble-t-il, reprend totalement celle du CHSCT. C'est un comité chargé de rencontrer les personnels sur les sites et de faire des bilans réguliers : c'est la déclinaison locale d'un comité national où il y a une représentation syndicale. Quand j'entends que le CA pourrait s'y substituer avec un délégué auprès de la Présidence, cela pose question.

Sur la deuxième lettre concernant le chargé de mission « Sciences et société », rattaché directement à la Présidence, alors que l'un des paragraphes commence par « *Aussi bien en recherche qu'en formation* » (Sciences et société est un sujet très large qui regroupe quasiment toutes les formations et les recherches de cette université), je trouve très étonnant que cette mission ne soit pas rattachée aux vices-présidents des conseils concernés – CR et CFVU –, qui correspondent aux instances élues. Encore une fois, il ne s'agit pas de mettre en cause les personnes auxquelles on a confié ces missions, mais ces deux lettres, telles qu'elles sont rédigées, sont de nature à laisser penser à une très forte présidentialisation du régime.

Mme de SUREMAIN. – Je vous réponds sur la première lettre, qui correspond au délégué de proximité. Un délégué de proximité est présent à l'initiative de l'équipe présidentielle rattachée au périmètre du CA car il s'agit d'aborder la situation des personnels. Cette question peut-être mieux abordée dans le périmètre du CA que dans le périmètre de la CFVU et dans le périmètre de la CR. Cela ne va pas du tout à l'encontre du

fonctionnement de la réunion des conseils CT et CHSCT, bien au contraire. D'ailleurs, M. GAMET a été invité à ces conseils précédemment et c'est à l'issue du fonctionnement de ces conseils qu'il est apparu qu'il fallait relibeller cette mission, qui n'était pas libellée de façon satisfaisante. En tant qu'équipe présidentielle, nous souhaitons avoir un lien avec les personnels. Nous allons donc tester ce dispositif, nous en ferons le bilan et nous souhaitons que quelqu'un de l'équipe se déplace plus facilement et qu'il y ait un contact. Cela ne remet pas du tout en question le travail effectué par les conseils. Nous espérons justement donner plus de visibilité et de force au travail mené dans ces conseils et le fait d'avoir un délégué de proximité n'obère pas du tout ni les réunions, ni les commissions, ni les responsabilités exercées par ces conseils. C'est la proposition, nous l'entendrons et nous reparlerons dans un an de l'action de ce délégué de proximité. S'il n'est pas assez proche, nous mettrons au point cette question.

M. LE PRÉSIDENT. – Pour la deuxième question, il y a eu des dépôts de trois EUR. Deux sont passées. L'EUR portée par Patrick SAVIDAN est très importante pour nous de par son approche sur la transformation sociale et environnementale, une approche avec un périmètre de formation et de recherche, et qui se prolonge avec des éléments de l'école des études politiques. C'est un projet fort intéressant qui implique un portage politique présidentiel. C'est aussi dans ce contexte que j'ai souhaité que Patrick soit rattaché à la Présidence, d'autant que l'unité de recherche ne souhaitait pas que ce périmètre soit sur le périmètre recherche. C'est un périmètre spécifiquement CFVU. Cette approche n'a rien à voir avec une approche qui est celle du projet, une restructuration de la MSH (maison des sciences de l'homme), pour laquelle les choses sont très différentes. Nous sommes sur un autre objet, relevant de la transformation sociale et environnementale avec des aspects qui interrogent le politique et le citoyen.

M. GADESSAUD. – Sur la mission de M. GAMET, je voudrais une première précision : est-ce un abandon de sa mission précédente et une nouvelle mission ? Auquel cas avons-nous eu un bilan de la mission précédente, comme pour M. SAVIDAN d'ailleurs *inaudible* [F2 – 05'40]. Je n'ai pas le souvenir d'avoir eu l'un ou l'autre.

Ensuite, j'ai du mal à comprendre la manière d'organiser des rencontres régulières « *avec les agents des différentes composantes en coordination avec la hiérarchie administrative et les directeurs de composantes* ». Dans mon cas, il n'y a pas de différence entre les directeurs de composantes et la hiérarchie administrative, au contraire, j'assume les deux. Concrètement, comment cela peut-il se passer ?

Mme de SUREMAIN. – Première chose : la mission de M. GAMET énoncée ici remplace et met fin au libellé de la mission précédente. Nous avons présenté en congrès la semaine dernière un bilan de l'action de l'équipe présidentielle, et un rapport d'activité est en cours d'écriture et sera diffusé pour permettre de faire le point des différentes activités menées dans le cadre de l'équipe.

Je vous rappelle le contexte dans lequel M. GAMET a été nommé chargé de mission « Relations des organisations syndicales » l'année dernière. Nous sortions d'une période relativement houleuse et avons quelques interrogations sur la manière dont le dialogue social allait se passer. Nous sommes ravis de mettre fin à cette mission. M. GAMET, après avoir rencontré toutes les organisations syndicales, a pu faire un point sur toute une série de questions qu'il nous a retransmises, ce qui nous a permis de compléter notre information en début de mandature, ce qui est extrêmement important. Il a été présent aux séances du CT ; il a été très attentif, même si son action n'a pas été très visible et apparente, c'est-à-dire montrée en CA. Ça a été une action d'écoute, de relais d'information et d'analyse extrêmement fine. Nous avons beaucoup apprécié ses analyses et sa clairvoyance. Il a également été présent lors des entretiens avec le HCERES en septembre et son expression a été remarquable, il a extrêmement bien traduit ce que nous avons fait pendant l'année et la façon dont nous envisageons les liens entre l'équipe présidentielle, les personnels, le fonctionnement de l'université, etc.

Nous sommes très satisfaits du positionnement de M. GAMET et après discussion avec lui, nous allons relibeller cette mission, qui amènera à un compte rendu.

Relativement à l'organisation de ces réunions, elles seront faites dans la transparence avec la publicité nécessaire. En tant que délégué de la Présidence, c'est à la Présidence qu'il rendra compte. À partir de là, la Présidence sera amenée à faire des propositions ou des aménagements qui passeront par les conseils, par la voie normale.

Sur le détail de l'organisation, le mieux serait d'en parler directement avec lui dans la plus grande transparence et proximité. Il est actuellement en colloque en Sicile, c'est aussi un enseignant-chercheur, mais il sera présent. En tant que chargé de mission, son investissement horaire sera moins important qu'un vice-président ou qu'un assesseur.

M. PELLET. – Concernant la mission de Laurent GAMET, toutes les organisations syndicales avaient signalé il y a un an que cette manière de procéder était très étrange. De votre point de vue, c'était un intermédiaire mais du point de vue syndical, cela pouvait apparaître comme un filtre. De toute façon, l'équipe n'est pas si éloignée des collègues des composantes qu'elle ne puisse pas les consulter directement elle-même. Vous dites que vous ouvrez sa mission à la consultation des individus, et plus seulement des organisations syndicales. Mais pour cela, il y a le CHSCT, ainsi que l'assesseur aux ressources humaines.

Mme de SUREMAIN. – Je vais en dire un mot : il n'y aura plus d'assesseur aux ressources humaines.

M. PELLET. – C'était la question que je voulais poser ensuite car effectivement, assesseur et chargé de mission en même temps, pour la même personne, cela posait problème.

Je voudrais revenir sur la notion même de chargé de mission. Pendant un an, M. GAMET a été chargé de mission. Tu nous as dit que ce qu'il vous avait apporté était très bien mais je pense qu'étant donné qu'on nous annonce à chaque fois, à chaque nouveau chargé de mission, qu'un bilan sera fait, il serait bon qu'un rapport de mission soit visible et accessible aux administrateurs car ce serait véritablement une transparence.

Je voudrais rappeler une chose : il fut un temps dans cette université où être chargé de mission, c'était *grosso modo* avoir une charge d'ancien régime, c'est-à-dire une source

de revenus assurée et sans contrôle démocratique. On y a mis fin et je ne voudrais pas qu'on remette en place ce système. Un des remèdes à cela est de faire en sorte qu'une charge de mission soit limitée dans le temps et annoncée d'emblée comme ciblée sur un objectif précis ; on lui donne six mois ou un an pour la réaliser : c'est l'idée même d'une charge de mission. Sinon, comme je le disais pour la culture, c'est une fonction d'assesseur. La multiplication des chargés de mission pose problème.

Il n'y aura plus du tout d'assesseur RH ?

Mme de SUREMAIN. – Il n'y aura plus d'assesseur RH si je peux l'expliquer.

M. PELLET. – Mais la question pour moi se pose aussi pour le chargé de mission à la transformation pédagogique : on se demande du coup à quoi sert le chargé de mission PULSE, qui a aussi en charge la transformation pédagogique... Tout est divisible, on peut toujours diviser indéfiniment les tâches et dire que c'est spécifique et différent du reste. Mais alors, où s'arrêtera la prolifération des chargés de mission ?

M. LE PRÉSIDENT. – Josette peut peut-être répondre sur la partie PULSE.

Mme CADUSSEAU. – Ces tâches sont complémentaires mais distinctes étant donné que pour le projet PULSE, c'est l'application du projet validé et financé par l'ANR sur certains points de formation et en particulier ceux qui se mettent actuellement en place sur le premier semestre, avec des contraintes différentes de par le contrat avec l'ANR.

Pour Sébastien LACROIX, c'est un travail général sur l'ensemble des formations qui le souhaitent mais qui ne veulent pas intégrer le processus PULSE. De plus, il est fait appel à l'ensemble de nouvelles pédagogies développées.

M. PELLET. – Donc sa mission sera d'étendre à ceux qui ne veulent pas appliquer PULSE le contenu du projet PULSE...

Mme CADUSSEAU. – Non. Ça, c'est une interprétation. Il est chargé d'aider à la transformation pédagogique ceux qui le souhaitent.

Mme de SUREMAIN. – Merci beaucoup pour ces précisions.

Mme BARON. – Pour la charge de mission Sciences et société, quand j’ouvre la page de la DRV, je vois qu’elle « *constitue l’interface privilégiée entre les laboratoires de recherche et le monde socio-économique et met en adéquation les besoins de ce dernier avec ses activités de recherche et les résultats produits.* » Cela revient à un certain nombre de remarques qui ont déjà été faites. Je sais bien que tout le monde se parle dans votre équipe et que ça se passe bien mais il me semble que dans les missions qui ont été présentées sur Sciences et société, il y a quand même un gros morceau DRV. Y a-t-il un nouveau directeur de la DRV ? Quelles sont les articulations avec la DRV ? Nous attendons un peu plus de précisions. Je suis assez d’accord avec l’intervenant précédent : nous avons le vertige sur la multiplication des chargés de mission, d’autant plus que nous n’avons pas toujours de bilan.

Mme de SUREMAIN. – Je vais passer la parole à Patrick SAVIDAN mais j’aurai juste une précision méthodologique à faire. Entendons-nous bien : la DRV est une direction administrative comme il y a la DEVE pour les études et la vie étudiante et la DRH pour les ressources humaines. Cela dit, sur le plan politique, on peut avoir dans l’équipe politique des chargés de mission, des assesseurs, des VP thématiques, des VP délégués ou des VP en charge d’un secteur qui amène à travailler avec une organisation administrative.

M. SAVIDAN. – Je n’aurais surtout pas voulu accepter la direction de la DRV. Si je l’avais fait en acceptant cette charge de mission, j’en aurais été le premier désolé. Il est question d’un travail de réflexion d’enseignants-chercheurs qui s’impliquent aussi politiquement avec d’autres sur des questions qui concernent l’orientation de notre université, avec une mission qui concerne la DRV. D’ailleurs la lettre de mission précise que je m’appuierai sur leurs compétences pour avancer dans ce travail, mais aussi sur les compétences d’autres collègues qui s’impliquent autour de la question de la redéfinition du projet de l’université, avec une gestion de l’université ouverte, tout un ensemble de tâches périphériques qui nous incombent au premier chef pour mener à bien nos missions. Je ne le vis pas comme une sorte de saturation de l’espace de la DRV.

Mme de SUREMAIN. – Par ailleurs, le membre de l'équipe politique qui est quasiment en binôme avec la DRV est le vice-président de la recherche, lequel n'a pas souhaité que cette mission soit rattachée au périmètre de recherche.

Par rapport à cette augmentation du nombre de chargés de mission, je dirais, toutes proportions gardées, qu'il y a autant de dépyramidage que de repyramidage, c'est-à-dire que dans le cadre du périmètre du CA, nous n'aurons plus d'assesseur des ressources humaines. Mme CIABRINI va recentrer son activité sur des responsabilités qu'elle assure dans sa composante et préfère être chargée de mission. Nous sommes très satisfaits des actions qu'elle a menées l'année dernière et dont un bilan a été présenté en congrès. Elle a travaillé notamment sur la formation des nouveaux maîtres de conférences et a commencé à réaliser un chantier sur la question de la diversité. Elle a aussi amorcé un chantier sur la question du bien-être au travail, nous avons travaillé ensemble dans le cadre du groupe de travail sur l'emploi sur ressources propres, qui a trouvé son débouché au CT, mais pour l'année prochaine son action sera plus resserrée (d'où la charge de mission) sur des projets liés à la diversité sur lesquels elle a commencé à travailler cette année et qu'elle souhaiterait mener à bien. Nous avons tenu à ce qu'elle ait une charge de mission afin que son action soit à la fois cadrée et reconnue. Elle a engagé toute une série d'actions sur la sensibilisation à la notion d'identité inclusive de l'université et travaillera en lien avec la référente racisme et antisémitisme, qui sera amenée à prendre de plus en plus de place. Elle a aussi commencé à travailler pour la mise en place d'une cellule de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et sera notamment amenée à travailler avec la référente égalité femmes-hommes, pour autant qu'il y ait un passage de relais et que cette cellule soit mise en place. Enfin, un chantier sur lequel elle s'est investie et que nous souhaiterions qu'elle poursuive et mène à bien est celui de l'obtention par l'UPEC du label Égalité et diversité, qui sera aussi appuyé par une référente. Nous ne souhaitons pas qu'une action se poursuive sans cadre et un bilan sera fait. Nous avons retravaillé sur les équilibres repyramidage, dépyramidage, etc. Effectivement, il y a plus de chargés de mission mais une personne ne sera plus

assesseur. Nous restons dans le périmètre du CA, c'est une légère réduction de voilure. Je reprends le dossier sur la RH.

Sur le bilan et l'annualité des missions, nous faisons le point en cette rentrée sur les assessorats et les missions, que nous actualisons. Nous nous engagerons à faire des bilans comme nous avons déjà commencé à le faire.

M. LE PRÉSIDENT. – Un rapport d'activité sur l'ensemble du travail sera établi.

Mme FAURE DUNABEITIA. – Comment va se faire l'articulation avec les services ?

Certains de mes collègues ont un sujet de recherche qu'ils voudraient plus ou moins traiter dans le cadre de l'UPEC et que la chargée de mission a l'occasion de faire. Il me semblerait plus clair de passer des commandes à des laboratoires sur des sujets tels que la RH. Nous avons un gros laboratoire à l'IRG qui travaille aujourd'hui sur le télétravail et sur des thèmes de société. Parfois, on attend peut-être plus d'une expertise de collègues en lien avec la recherche que des chargés de mission qui appliquent leur champ de recherche dans le cadre d'une fonction. C'est une observation.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est une remarque que nous voulions faire avec Joëlle au CHSCT entre autres.

Mme FAURE DUNABEITIA. – Tout à fait. Il ne faut pas confondre les deux.

Mme de SUREMAIN. – C'est pour cette raison qu'il y a des lettres de missions. Il faut distinguer la recherche et la lettre de mission, qui a un caractère politique. Si on peut faire un doctorat en six mois ou en un an, il faut nous donner la recette.

Mme FAURE DUNABEITIA. – Et pour ma première question concernant l'articulation avec les services ?

Mme de SUREMAIN. – C'est comme toutes les responsabilités des missions politiques. Le politique est là pour poser un certain nombre de questions et des arbitrages qui sont ensuite présentés en conseil. Les services ont leurs habitudes de travail et leur hiérarchie et l'idée est de travailler dans la collaboration, chacun dans son domaine, chacun de son point de vue, et quand chacun respecte sa partition, les choses fonctionnent bien. Pour

l'instant, je crois que nous avons réussi à faire des binômes qui fonctionnent plutôt bien entre politiques et administratifs.

M. GADESSAUD. – Je n'ai pas eu la présentation de la mission de Florence COLIN.

Mme de SUREMAIN. – Elle sera présentée le 18 octobre. Elle sera présente et aura ses lettres de mission. Peut-être Josette peut-elle en dire un mot.

Mme CADUSSEAU. – La lettre de mission est sur le SharePoint.

Mme de SUREMAIN. – Il y a deux missions pour Mme COLIN.

Mme CADUSSEAU. – En ce qui me concerne, c'est une mission pour assurer le suivi de la cellule PARCOURSUP. Cette mission a été proposée à Florence COLIN car Sabine CORNUDET a mis fin à sa mission PARCOURSUP (elle s'était engagée pour un an). Le bilan de cette mission a été présenté en CoDir.

Mme de SUREMAIN. – Elle pourra le 18 octobre nous faire le point sur ces charges de mission et sur le fait qu'elle appuie Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY. Elle pourra préciser le périmètre de son intervention.

M. GADESSAUD. – *inaudible* [F2 – 25'09] la chargée de mission d'orientation étudiante. Deux politiques s'occupent d'orientation étudiante et PARCOURSUP par-dessus, ça devient assez nébuleux pour savoir ne serait-ce que qui sont nos interlocuteurs.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY. – C'est réparti de la manière suivante : je gère tout ce qui se rapporte à l'insertion professionnelle et Florence gère la partie orientation.

M. TEBOUL. – Concernant le fait que les missions se croisent, je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je voudrais quand même préciser que quand les missions se croisent, cela permet d'avoir plusieurs retours sur un même problème et par conséquent de mieux éclairer *inaudible* [F2 – 26'26]. À ce titre, la création de missions parfaitement *inaudible* [F2 – 26'31] peut être un élément qui nuit au bon fonctionnement de l'information.

Mme de SUREMAIN. – C'est tout l'enjeu du travail en équipe politique et ensuite de restitution dans les conseils, nous sommes d'accord.

M. THAUVRON. – De façon très factuelle, pourrions-nous juste avoir la liste pour la prochaine séance ?

Mme de SUREMAIN. – L’organigramme récapitulatif, l’organigramme remis à jour ? Même avec les photos des personnes, c’est très bien.

M. THAUVRON. – Il n’y a pas besoin des photos, juste les noms et le site.

M. LE PRÉSIDENT. – L’organigramme sera mis à jour.

Un intervenant. – Il est à jour.

Mme de SUREMAIN. – Il n’y a pas d’élection et de vote, ce sont des chargés de mission qui sont nommés.

M. PELLET. – Pardon mais je n’ai pas eu de réponse sur la proposition de limiter dans le temps les charges de mission, ce qui serait aussi un moyen de demander des résultats dans un temps limité.

Mme de SUREMAIN. – En fait, nous sommes partis sur un rythme annuel. Si vous regardez le libellé des lettres de mission de l’année dernière, il y avait une série d’énoncés d’objectifs, notamment pour l’année 2018–2019. Nous nous engageons à faire un point annuel en début d’année sur l’actualisation de l’organisation de l’équipe. Des événements peuvent se produire pendant l’année, nous l’avons vu l’année dernière. Une personne chargée de mission sur la culture a souhaité mettre fin à cette charge de mission dès le mois de janvier.

M. PELLET. – On part sur le principe que les charges de mission seront d’un an et que la décision de reconduire ou pas sera prise à l’horizon d’un an, c’est cela ?

M. LE PRÉSIDENT. – De toute façon, il y a un bilan au bout d’un an, qui vous sera proposé en rapport d’activité. Ensuite, nous ferons une évaluation.

1.5. Information CPER/Immobilier

M. POIRET. – Bonjour. Je m’excuse par avance car cela va sembler un peu redondant avec le congrès de la semaine dernière. Les projets n’ont pas changé depuis.

Pourquoi ce point d'information ? D'une part, le calendrier étant très resserré, nous essayons de vous informer le plus souvent possible de l'avancée et de l'état des projets afin d'avoir un maximum de discussions, en sachant que les fiches CPER seront présentées le 18 octobre après avoir été pour partie envoyées pour validation au rectorat. Le calendrier nous impose d'être le plus informatifs possible et tout devra être calé le 18 octobre au plus tard.

J'ai donné quelques précisions la semaine dernière mais je vais répéter car il est important d'avoir ces éléments en tête avant la présentation des fiches : le CPER comporte deux composantes majeures qui sont d'un côté l'État et de l'autre la Région. La Région nous a fait connaître un certain nombre de priorisations assez importantes, d'un côté pédagogiques [*fin deuxième enregistrement, manque la fin de la phrase*] des projets portant sur le domaine de la santé et d'autre part des projets portant sur les filières courtes (IUT notamment). Au niveau pédagogique, la Région a déjà initié un certain nombre de priorisations en termes de classement des projets.

Le deuxième point est une priorisation géographique : la Région considère que le département de Seine-et-Marne est relativement sous-doté en établissements d'enseignement supérieur et souhaite, via le CPER, rééquilibrer une partie de cette situation. Ce qui peut nous être bénéfique, c'est que les universités implantées en Seine-et-Marne pour des projets en Seine-et-Marne seront normalement valorisées.

Pour ce qui est des priorisations de l'État, il n'y a pas encore de *inaudible* [F3 - 0'48] L'UPEC va rappeler à l'État un certain nombre de réalités. D'une part, nous avons ouvert deux filières IUT qui sont aujourd'hui logées dans des bâtiments que nous louons, ce qui constitue des frais de fonctionnement compensés. Nous souhaiterions quand même que la partie du CPR vise notamment à pérenniser cette situation via des bâtiments qui puissent être *inaudible* [F3 - 1'32] Il nous paraît important de rappeler à l'État un certain nombre des engagements qu'il avait pris.

Pour ce qui est des projets eux-mêmes, j'en avais fait la liste, je vais revenir rapidement dessus.

Nous avons deux projets en Seine-et-Marne. Il n'y a pas de priorisation, j'ai fait cela dans un ordre aléatoire. Je vais commencer par Fontainebleau car nous avons une réunion sur Fontainebleau cet après-midi. Nous avons un projet à Fontainebleau en deux temps, dont la concentration des enseignants paramédicaux et de l'école d'infirmières dans un même bâtiment (une caserne désaffectée) qui serait mis à notre disposition avec un changement de ligne entre le ministère de la Défense et le ministère de l'Enseignement supérieur. *inaudible* [F3 - 2'38] la restructuration et la mise en conformité de cette caserne mais également la construction d'un bâtiment à proximité pour déplacer l'unité actuelle du site de Fontainebleau et constituer ainsi un campus d'environ 2 000 étudiants, l'idée étant d'avoir un nombre suffisant d'étudiants pour que le CROUS soit incité à développer des activités de restauration et que nous ayons les effets bénéfiques d'un campus en termes de proximité d'un certain nombre de services pour les étudiants : logement, restauration, bibliothèque universitaire...

C'est un projet assez ambitieux qui représente à peu près 12 000 m² répartis sur deux bâtiments. Nous avons tablé sur un créneau à 2 500 à 3 000 € du m², ce qui représente plus de 30 millions d'euros. C'est un projet assez conséquent qui retient l'attention de la Région puisqu'il est en Seine-et-Marne. Aujourd'hui, nous essayons de faire en sorte que l'ensemble des collectivités ainsi que l'UPEC participent à ce projet (ce sera l'objet de la réunion de cet après-midi). Nous allons essayer d'éviter une situation problématique qui serait que l'ensemble des crédits CPER alloués à l'UPEC aillent uniquement à ce projet et que le reste soit négligé.

Le deuxième projet concerne, à nouveau en Seine-et-Marne, le site de Sénart, qui connaît une croissance assez importante depuis cinq ans, avec un certain nombre de bâtiments qui ont été construits, dont une bibliothèque et le bâtiment des licences pro, ainsi que la restructuration et la réfection de la maison des étudiants. L'idée est de conforter ce

campus en accueillant, à terme, sur un bâtiment de 6 000 m², 2 000 m² dévolus à des activités de recherche pour renforcer cette dimension au sein du campus, et 4 000 m² qui accueilleraient des formations, notamment de licences qui ont été créées et qui sont aujourd'hui dans un bâtiment à Moissy-Cramayel, et des masters. Ce bâtiment supplémentaire viserait à pérenniser et accroître encore l'attractivité de ce site en lui donnant en plus une composante recherche plus importante.

Là encore, nous avons eu une discussion avec la préfète de Seine-et-Marne pour faire en sorte qu'un certain nombre de crédits extérieurs soient alloués à cette opération de manière à diminuer la quote-part demandée au CPER. Nous aurons une réponse courant octobre ou novembre qui permettra de préciser les choses. *inaudible* [F3 - 5'37] en discussion, c'est l'adoption d'un financement pour voir, suivant les discussions avec les différents partenaires, ce qui est alloué à chacun des projets.

Nous avons donc deux projets seine-et-marnais et trois projets au niveau du Val-de-Marne, dont un projet de 7 à 8000 m² concernant Vitry, au sein du campus Chérioux. Il s'agirait de renforcer notre présence sur ce campus en faisant en sorte d'obtenir un nombre critique d'étudiants permettant d'avoir une activité de restauration stable. Cette activité de restauration fait aujourd'hui l'objet d'une convention entre le CROUS, le Département et l'université pour accueillir des étudiants dans le bâtiment en charge de la restauration du site. C'est une situation précaire car d'après le CROUS, c'est trop onéreux pour lui. D'autre part, si on augmente fortement le nombre d'étudiants, la structure qui leur permet aujourd'hui de se restaurer ne pourra pas les accueillir tous. Il s'agit de faire en sorte, à terme, d'avoir une population étudiante suffisamment stable pour que le CROUS puisse s'y installer et assurer une restauration universitaire.

Sur un bâtiment d'à peu près 8 000 m², il y aura des activités de recherche, deux instituts (numérique d'une part et *inaudible* [F3 - 7'14] d'autre part), qui auront des structures de formation et de recherche, des départements de l'IUT, un département de GEA qui a été créé avec trois classes de licence 1 et l'ouverture d'une quatrième filière, et il est possible

que cette année, le ministère accepte l'ouverture d'un département d'informatique. Un département supplémentaire sur ce site constituerait encore un élément d'attractivité. Ce bâtiment accueillerait l'ensemble de ces formations et des activités de recherche pour créer un site inscrit dans un projet plus large englobant des activités économiques au travers des entreprises et start-up en lien avec ces activités de recherche. L'université est aussi partie prenante dans ces *inaudible* [F3 - 8'15] des acteurs économiques. Une entreprise notamment visite ce matin le site et souhaite y implanter ses activités.

C'est un projet ambitieux qui contribuera au renforcement de la présence de l'UPEC à l'ouest du département. À terme, ce site sera bien relié au site de Créteil puisque la Maison du Grand Paris permettra une liaison par transports en commun. La ligne 15, de mémoire, aura une station à Villejuif et une à Créteil ; il suffira ensuite de faire deux arrêts en tram pour atteindre le site de Chérioux, ce qui incitera à prendre moins la voiture et rendra le parcours beaucoup plus fiable pour les enseignants qui pourront être amenés à intervenir ponctuellement sur le site.

Par ailleurs, c'est un élément d'attractivité puisqu'il s'agit de renforcer notre présence à l'ouest du département et d'attirer des étudiants, avec une offre de proximité satisfaisante.

Le deuxième projet val-de-marnais concerne la ville de Créteil. Le site de Créteil centre, le campus centre, mais également le mail des Mèches et le campus de médecine sont saturés. Les amphithéâtres sont utilisés à 95 %, certains à plus de 100 %. C'est un peu normal, ça dépend des créneaux que le ministère considère comme normaux pour des cours. Si on dépasse ces créneaux, l'utilisation dépasse 100 %, ce qui signifie qu'aujourd'hui, si nous devons accueillir une population étudiante supplémentaire importante, nous ne pourrions pas le faire dans de bonnes conditions sans changer considérablement l'amplitude horaire de cours, en commençant tous les jours à 8h du matin et en terminant parfois à 21 heures, ce qui n'est pas souhaitable pour la plupart des formations. Certaines le font déjà et nous les en remercions. Nous essayons de faire

en sorte d'augmenter nos capacités d'accueil dans de bonnes conditions en augmentant le nombre de nos salles de classe et de nos amphithéâtres, en sachant que le rectorat nous indique une tendance à l'augmentation des effectifs dans les prochaines années.

Il s'agirait donc d'un bâtiment accueillant des activités de recherche, avec des salles de classe et des activités de formation, qui serait situé en face de la faculté de droit, projet que porte la mairie de Créteil. Cela se ferait sur 15 000 m² avec, pour l'activité de recherche la création d'une MSH et le déplacement de la faculté LLSH et de SESS-STAPS pour vendre le site de Pyramide, qui (ceux qui le connaissent en conviendront) n'est pas fait pour l'activité d'enseignement et se caractérise par des relations assez troubles et houleuses avec le propriétaire, qui répond assez rarement à nos sollicitations, ce qui est assez ennuyeux quand le chauffage tombe en panne en plein hiver. Par ailleurs, il est assez retors à propos du renouvellement du bail, sur lequel nous avons du mal à dialoguer avec lui. Pour ce qui est de l'université, l'idée est de quitter ce bâtiment à terme et de créer des espaces d'enseignement suffisants pour d'une part accueillir les personnes qui sont sur le site de Pyramide dans un bâtiment à proximité et d'autre part *inaudible* [F3 - 12'11].

15 000 m², c'est un bâtiment assez ambitieux qui va faire l'objet de discussions avec l'ensemble des collectivités territoriales et de l'université pour voir s'il constitue un modèle économique satisfaisant dans le cadre du CPER pour essayer de le faire construire. Ce projet est important car *inaudible* [F3 - 12'31] dans les meilleurs délais pour accueillir nos étudiants dans de bonnes conditions.

Le troisième site concerne le bâtiment P. Il s'agit, dans le cadre d'un travail qui a été mené par un programmiste, de restructurer ce bâtiment en le désamiantant et en clarifiant les circulations en faisant en sorte que les activités de recherche soient au même endroit et que les activités d'enseignement soient au même endroit, de manière à éviter les circulations d'étudiants et d'enseignants qui se croisent, ce qui ne serait peut-être pas logique. Il est aussi question d'augmenter les tiers-lieux en faisant notamment

en sorte de créer des espaces pour les étudiants et les enseignants afin qu'ils puissent se rencontrer et discuter. Ce projet ambitieux a été validé par la faculté. Le prêt représente entre 12 et 14 millions. L'université, sur ses fonds propres, va commencer à financer 4 à 5 millions et présenter le reste au CPER en essayant de diminuer la facture pour le CPER.

Le dernier projet CPER concerne la Seine-Saint-Denis. Il s'agit de concentrer sur un même site les deux sites actuels de l'Inspé (Livry-Gargan d'une part et Saint-Denis d'autre part), tous deux caractérisés par une obsolescence du bâtiment, liée pour *inaudible* [F3 - 14'08] à sa situation-même : il est sur une carrière *inaudible* [F3 - 14'11]. Il est relativement peu souhaitable d'y investir fortement *inaudible* [F3 - 14'21]. Quant au site de Saint-Denis, il est partagé avec un lycée, ce qui rend la coexistence entre les deux relativement complexe car les logiques entre les lycées et les universités ne sont pas tout à fait les mêmes en termes de fonctionnement et de capacité d'accueil. Nous avons essayé d'améliorer les choses en nous efforçant de prévoir des étages pour le lycée et des étages pour l'université mais force est de constater que cette situation est peu satisfaisante au quotidien, avec un fonctionnement relativement compliqué pour les étudiants, pour les élèves du lycée et pour les équipes qui les encadrent.

Ce nouveau bâtiment serait à proximité du campus Condorcet. La seule chose qui a évolué, c'est qu'entre temps, nous avons eu des précisions sur la taille du bâtiment qui nous a été proposé pour Paris 13. 4 000 m², c'est un peu trop petit. Par ailleurs, Paris 13 n'a pas souhaité pour l'instant en faire un projet majeur. Le projet en lui-même est intéressant mais nous sommes dans une situation complexe. Il va falloir trouver un terrain ou un bâtiment assez prochainement pour le soumettre au CPER, sinon, nous risquons d'avoir du mal à rendre cette option viable. Nous sommes en discussion avec le rectorat et les différents partenaires pour essayer de trouver quelque chose dans les meilleurs délais car, je vous le rappelle, les délais sont très courts. Ce projet est intéressant du point de vue de ses perspectives mais relativement compliqué d'un point de vue concret : nous n'avons pas de bâtiment.

A priori, en termes de chiffres globaux, nous sommes à plus de 100 millions. Il va de soi que nous ne pouvons décemment pas demander cela au CPER. Enfin nous pouvons le demander, mais nous ne l'obtiendrons pas. La dernière fois, nous avons pu mettre 47 millions, et nous allons essayer d'obtenir à peu près la même somme, soit 50 millions à trouver avec les différents partenaires et les collectivités territoriales. Autre méthode de financement *inaudible* [F3 - 16'22] qui retient fortement notre attention, mais l'idée est de prioriser et d'essayer de faire en sorte de financer le maximum car tous ces projets sont importants pour *inaudible* [F3 - 16'37] dans la dimension formation et la dimension recherche. Il nous paraît déraisonnable pour notre fonctionnement d'en oublier un en voulant à tout prix faire passer les autres. L'idée est justement de faire en sorte que le CPER ne finance pas intégralement un projet, ce qui limiterait la capacité à financer les autres, mais que la somme demandée soit équivalente pour la plupart des gros projets, de manière à obtenir une majorité, si ce n'est la totalité des projets.

M. THAUVRON. – J'ai plusieurs questions. J'imagine que ce projet s'inscrit dans notre schéma directeur immobilier. Serait-il possible d'avoir des informations ? *inaudible* [F3 - 17'24]

M. POIRET. – Il se trouve que nous aurions dû faire l'inverse : commencer par le SPSI puis faire le CPER. Le calendrier du CPER en a décidé autrement. En ce moment, nous faisons les deux en même temps et vous aurez le SPSI en discussion en novembre après présentation. Le SPSI a discuté avec le responsable du rectorat au niveau des préconisations. Par exemple, une des hypothèses du SPSI est de dire que nous allons accueillir près de 45 000 étudiants. J'ai quand même vérifié avec le rectorat que je ne disais pas trop de bêtises et que ce chiffre n'était pas contesté par nos autorités. Ce n'est pas le cas : manifestement, 45 000 étudiants sur une période de 10 ans est un chiffre relativement cohérent.

J'insiste sur un point sur lequel il n'y a pas une réflexion des préfectures. Le campus Condorcet suppose un déplacement de Paris 1. Aujourd'hui, les licences 1 et 2 de Paris 1

sont accueillies à Tolbiac, dans le sud de la ville de Paris. Si c'est déplacé à Condorcet, tous les habitants du nord du Val-de-Marne et du sud de Paris ne vont peut-être pas aller à Condorcet mais à l'UPEC, qui sera beaucoup plus proche, ce qui aurait une conséquence en termes de fréquentation qui n'est pas aujourd'hui calibrée par l'UPEC. Nous avons tablé sur 45 000 étudiants en comptant sur une meilleure accessibilité vis-à-vis de l'ouest et du sud du Val-de-Marne et vis-à-vis de la croissance démographique de la Seine-et-Marne. Il se peut que nous soyons encore loin du compte : 47 ou 48 000 étudiants ne serait pas un chiffre choquant par rapport à ces évolutions géographiques de l'accueil des universités via la mise en circulation du campus Condorcet. Il va considérablement modifier les aires géographiques d'accueil des universités. Condorcet est à 40 à 50 minutes de métro quand on vient du sud de Paris, ce qui signifie que l'UPEC, via le Grand Paris, sera plus proche. Cela veut-il dire qu'ils iront à l'UPEC ? Je l'ignore mais la question peut se poser ; il peut y avoir une répartition 60 %-40 % ou 50 %-50 %. Ce sont des personnes qui aujourd'hui ne viennent pas à l'UPEC. Cela veut dire que l'aire de regroupement d'étudiants risque de s'élargir considérablement et d'avoir des conséquences sur notre fréquentation, en sachant que nos capacités d'accueil sont limitées. Théoriquement, nous sommes en capacité d'en accueillir davantage.

M. THAUVRON. - J'ai deux autres questions. *Inaudible* [20'03] avec une part de financement pour l'UPEC. À combien cette part de financement peut-elle s'élever ?

Deuxième question : sur le bâtiment de Créteil, où en est-on du projet de la MSH ?

Dernière question : si j'ai bien compris, vous allez nous présenter au prochain CA les fiches CPER, qu'il va falloir prioriser. Donc au prochain CA, nous aurons l'ordre de priorité du CPER.

M. LE PRÉSIDENT. - Le dépôt de CPER, la priorisation se fera au niveau de la COMUE. Le délai va être court puisque la présentation se fait par Philippe TCHAMITCHIAN le 16. La priorisation se fera à l'échelle du regroupement. C'est pourquoi dans ce contexte, nous sommes aujourd'hui dans des calendriers assez particuliers. Je vous rappelle que nous ne

nous attendions pas à ce que le CPER soit aussi rapide. Les collectivités et les organismes ont dû être surpris.

Sur Fontainebleau, un élément fort est que la Région considère qu'il faut inclure quelques éléments-clés : faculté de campus, campus attractif, tiers-lieu, développement durable, vie étudiante, vie personnelle, bien-être... ces éléments sont importants, ce qui tombe bien puisque c'est vers cela que nous voulons orienter ces campus. Elle veut également quelque chose de transformant d'une certaine manière dans la modernité. C'est pour cette raison que je pense que l'expression du campus Chérioux est quelque chose de très bien, qui, là encore, apparaît dans les radars.

À Fontainebleau, la préfète a manifestement bien les choses en main et souhaite qu'il y ait aussi un investissement des collectivités et du Département. Une réunion a d'ailleurs lieu cet après-midi à Fontainebleau et nous souhaitons que la part CPER sur l'ensemble des structures soit réduite au minimum puisque des fonds de l'État sont également disponibles pour Sénart, que la préfète semble pouvoir mobiliser. Nous sommes sur une équation sur laquelle la part du CPER doit être la plus répartie possible pour éviter de se retrouver en tension sur le seul département 77.

Pour la partie concernant le bâtiment de Créteil, l'équation est que 2 millions d'euros partent chaque année, remboursés certes mais qui servent aux loyers de Pyramide depuis tellement longtemps que le bâtiment a été largement payé, sans qualité en retour (il est assez minable). C'est dommage car ce bâtiment a par ailleurs un intérêt de continuité. Le maire de Créteil a lancé le projet d'une tour de 40 000 m². L'élément de base de la tour, que j'appelle la raquette, est de l'ordre de 15 000 m². Il pourrait vraiment être accessible pour les étudiants et très restructurant pour l'université sur le fait de pouvoir déménager LLSH et créer une maison des sciences de l'homme, avec aussi un tiers-lieu, une médiathèque, une bibliothèque intégrée... c'est un modèle économique comme l'a évoqué Guillaume. Nous avons vu le ministère, qui est bien conscient qu'une tension va s'exercer à Créteil sur l'université, sur le logement... Là-dessus, le ministère nous suit et

nous a d'ailleurs proposé de nous accompagner sur le fait d'arrêter cette location assez aberrante et de pousser sur l'achat du bâtiment, avec derrière, des équations. Par exemple, nous rendrions Saint-Simon, ce qui joue aussi dans le modèle économique. Il faut voir avec la mairie et la Région comment construire cela. Ils nous ont donné des pistes et nous accompagnent. Ce projet commence aujourd'hui à se concrétiser.

Je dirai un mot sur le regroupement des ESPÉ Livry et Saint-Denis. Les deux rectorats y sont extrêmement favorables sur le 93. Ils souhaitent une réunion, de même que la Région. Il y aurait des avantages pédagogiques à ce regroupement et nous serions sur un seul bâtiment. Le projet est maintenant entre les mains du rectorat. Le seul problème est que nous risquons d'être en tension sur le temps du foncier. C'est un élément que nous devons voir rapidement avec le rectorat.

M. POIRET. – Au niveau des crédits, la stratégie va être de faire en sorte d'essayer de mobiliser bon an mal an un peu plus d'une dizaine de millions d'euros pour l'ensemble des opérations. Comment obtenons-nous cela ? Nous avons regardé avec Mme PASQUIER et il y a une bonne nouvelle : nous avons mis de côté 6 millions pour l'Ad'AP et nous avons réalisé des opérations de l'Ad'AP sans dépenser ces crédits.

Un intervenant. – Vous parlez des travaux de l'Ad'AP ?

M. POIRET. – L'Ad'AP, c'est l'adaptation au handicap. Tout ce qui a été mis en conformité Ad'AP a été fait par le patrimoine mais sans grignoter ses crédits car nous ne les avons pas intégrés sur les bonnes lignes. De mémoire, il y en a pour 6 millions.

Mme PASQUIER. – Oui, mais étalés sur plusieurs exercices.

M. POIRET. – Nous sommes d'accord que nous n'allons pas les lancer en 2022, mais nous avons 6 millions étalés sur plusieurs exercices. Nous avons également 2,5 millions de la vente du site de Saint-Maur. Nous sommes donc à 8,5 millions et le Patrimoine nous propose de prendre à peu près 1,5 million pour la gestion, réparti sur 3 ou 4 ans, en sachant que cette gestion revient à peu près à 2,2 millions par an (ce qui n'est pas une somme gigantesque), ce qui nous permet d'arriver à 10 millions. C'est relativement

sérieux par rapport à d'autres projets. Tous les projets ne sont pas financés à 10 %, certains tels que le bâtiment P peuvent être financés à 40 % par les universités. De manière globale, l'UPEC sera à peu près sur 10 % des opérations, ce qui nous permet également d'avoir un dialogue nourri avec les collectivités puisqu'il sera bien intégré que l'UPEC ne fait pas financer totalement ses opérations mais est également partie prenante de la plupart d'entre elles. Nous arrivons donc à peu près à 10 millions sur plusieurs années, cela va de soi. Ne vous inquiétez pas, Claude, je ne dépenserai pas 6 millions en 2022, ce sera étalé progressivement dans le cadre du CPER. Nous verrons un peu qui finance quoi à quel moment, de manière à ce que nous n'ayons pas à dépenser des sommes conséquentes la même année à chaque fois.

Un intervenant. – Et la MSH ?

M. POIRET. – En termes de métrage, nous la voyons sur 2 000 m² avec des salles de réunion et des espaces de bureaux qui ont vocation, d'après ce qui m'a été présenté du projet, à ne pas être attribués à quelqu'un mais vraiment à changer suivant les équipes pour des projets prédéfinis. Pour l'instant, mon interlocuteur sur ces questions est *inaudible* [F3 – 29'55] car c'est lui qui avait souhaité réfléchir en termes de métrage, etc.

Ensuite, d'un point de vue scientifique, je ne me prononcerai pas. Mon travail est de faire en sorte que les gens aient des mètres carrés. Le projet me paraît intéressant mais ce n'est pas moi qui me prononce sur le fond.

M. PELLET. – La priorisation se fera donc au niveau de la COMUE ? c'est Philippe TCHAMITCHIAN qui va la présenter ?

M. LE PRÉSIDENT. – Je vais préciser. Nous devons mettre des priorités avec des ex aequo, sauf qu'à un moment donné, la priorisation globale (contre laquelle nous nous sommes d'ailleurs inscrits au niveau du groupe) ne va pas trop nous impacter car les priorités que nous pourrons donner seront respectées mais ce que je veux dire, c'est qu'une présentation sera faite le 16. Or, notre prochain CA est le 18.

M. PELLET. – Il me semblait bien qu'il ne pouvait pas y avoir de priorisation au niveau de la COMUE sans que nous ayons donné nos priorités.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien entendu.

M. PELLET. – Puisque nous en parlons aujourd'hui, pourquoi ne pas l'évoquer ?

M. LE PRÉSIDENT. – Parce que vous n'avez pas les fiches, vous n'avez pas les documents.

M. THAUVRON. – Vous avez travaillé dessus, vous avez peut-être quand même une idée.

M. LE PRÉSIDENT. – Par rapport aux priorités ?

M. THAUVRON. – Oui.

M. LE PRÉSIDENT. – Les priorités sont données par la Région. La Région dit : « On mettra beaucoup de choses sur le 77. » Je donne les éléments de langage. On peut toujours définir des priorités mais la Région a donné ses priorités.

M. PELLET. – Ma question porte sur les priorités que nous allons donner au niveau de l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT. – Oui, mais nos priorités doivent tenir compte de la réalité.

M. PELLET. – Mais là, tu réponds sur les critères de priorisation.

M. THAUVRON. – Ce que j'entends, c'est que nous aurons en haut Fontainebleau et Sénart, ensuite Livry, et en tout dernier, Créteil.

Un intervenant. – C'est pratiquement l'ordre de présentation.

M. POIRET. – J'ai commencé à dessein par la Seine-et-Marne car je pense qu'effectivement, nous allons lutter pour éviter un système de siphon. Nous ne souhaitons pas que la Région nous dise : « Vous avez eu tant pour Fontainebleau, c'est tant pour votre CPER. » Nous avons parfaitement compris les éléments de langage. Nous sommes très heureux que la préfète, au cours d'une réunion, nous ait dit : « Il y a même des chances que je vous fasse sortir Sénart du CPER parce que j'ai une autre manière de vous le financer ». Nous allons travailler là-dessus avec elle mais cela nous permet d'avoir d'autres méthodes de financement. Sénart est dans une OIN, ce qui signifie

qu'entre 6 et 7 millions par an sont délivrés par l'État. La préfète a fait savoir qu'avec les collectivités locales et le Département, elle va faire en sorte de prioriser (l'OIN – Opération d'intérêt national – comporte un aspect de recherche et de formation et elle est faite pour cela). Des crédits de l'État qui ne sont pas en CPER peuvent servir à financer. Nous allons débiter une priorisation qui va tenir compte de ce qui nous a été dit. Cela n'empêche pas du lobbying, ce qui veut dire aussi que par rapport à la priorisation de la COMUE, toute une opération de lobbying va être faite dans les mois qui viennent auprès des différents intervenants (État, etc.). Même si la COMUE a éventuellement sa priorisation, cela ne veut pas dire qu'à la fin, le n°3 ne sera pas financé avant le n°2 parce que nous aurons fait le travail de lobbying, expliquant aux uns et aux autres que cet objet était prioritaire. Pour dire les choses simplement, il faut rappeler à tout le monde – et j'insiste là-dessus – que nous ne pouvons pas accueillir davantage d'étudiants au campus Centre ni à la faculté de droit ni au mail des Mèches si nous n'avons pas un bâtiment supplémentaire dans les 5 ans qui viennent. Chacun prend ses responsabilités derrière. Mais à un moment ou à un autre, on ne pourra pas nous dire qu'on n'était pas au courant. Nous le répéterons à chaque fois et à chaque réunion pour dire que même si ce projet n'est pas prioritaire au niveau géographique par la Région, c'est dans ce cas à l'État de se substituer et de nous donner les moyens d'avoir la capacité de créer ce bâtiment. Il va être onéreux (30 millions), c'est un gros projet. Nous n'allons pas demander 30 millions mais déjà 10 millions, c'est le tiers, et ensuite, nous essaierons de nous débrouiller pour arriver à financer de cette manière. L'idée est qu'il y ait une priorisation qui prenne en compte les critères géographiques. Pour que ces projets aboutissent, nous n'allons pas mettre Fontainebleau à la fin car si nous mettons Créteil d'abord et Fontainebleau à la fin, cela ne vaudra rien pour la Région et ils financeront Fontainebleau en nous disant que nous n'avons pas compris. Nous sommes des bons étudiants, nous avons compris et nous allons en tenir compte. En revanche, en termes de stratégie, nous ferons en sorte de ne pas mettre tous nos œufs dans le même

panier afin que tous nos projets aient des financements CPER pour les viabiliser et les crédibiliser.

Voilà un peu ce que nous pouvons dire en termes de priorisation. Ensuite, est-ce que ce sera 4 ou 5 ou 5 ou 4 ? Par rapport à ce que je viens de dire, je crois que la vraie stratégie pour nous consiste à faire du lobbying afin que tout soit financé indépendamment de la priorité qui a été donnée. Le sixième projet ne sera pas moins prioritaire que le premier. L'idée est de trouver les bons créneaux de financement à travers du CPER et du hors CPER pour faire en sorte que tout passe. Si nous réussissons, tant mieux. Si nous avons échoué sur certains, nous essaierons d'autres méthodes les années suivantes. Je vous rappelle qu'il y a aussi une période inter-CPER où les projets qui n'ont pas beaucoup avancé ou qui ne pourront pas avancer sont abandonnés et certains projets qui avaient été classés non financés reviennent et sont financés. Ce sera en 2024. Une autre possibilité, si un projet n'est pas retenu, est de ne pas l'oublier et de faire en sorte de le crédibiliser et de le représenter en 2024 dans le cadre de négociations inter-CPER. Nous allons respecter la priorisation géographique qui nous est donnée. Nous allons également essayer de travailler avec les collectivités territoriales pour faire en sorte que chacun fasse son lobbying pour que nous obtenions de l'État ou de la Région des financements sur chacun des projets.

Mme LE LAGADEC. - J'ai une question sur le regroupement de Saint-Denis et Livry-Gargan. Des centaines d'étudiants sont impactés. Ce sont des bâtiments très vieillissants. Vous parliez de foncier tout à l'heure. Je voulais juste rappeler qu'il va y avoir le métro. Proche des gares, il y a du foncier. J'imagine que les communes sont en réflexion sur ce qu'il peut y avoir dans tout ce foncier. Il serait peut-être intéressant de se positionner, pas forcément près des grands projets universitaires de déplacement mais simplement sur cette ligne, qui ira directement à Créteil, d'ailleurs.

M. POIRET. - C'est un peu la stratégie. Nous n'avons pas les moyens de chercher vraiment dans le foncier. Il faut réfléchir avec les collectivités pour savoir si un foncier est

disponible dans un endroit accessible pour notre projet. Le problème que nous rencontrons aujourd'hui est que le site n'est pas accessible en transports en commun de manière aisée. Les gens viennent en voiture ou par d'autres moyens mais c'est un plus pour le personnel et pour les étudiants que d'essayer de centraliser tout cela sur un site accessible en transports en commun pour faire en sorte de rayonner de manière plus large tout en ayant quelque chose qui soit plus facilement accessible. Je pense que cela se fera en dialogue avec le rectorat et les collectivités pour savoir où trouver un foncier accessible, intéressant et qui puisse convenir. Les collectivités sont beaucoup plus à même de répondre rapidement à cette question que le Patrimoine. C'est moins efficace qu'une collectivité qui a une vision à plus long terme.

Mme LE LAGADEC. – Est-ce que le rectorat s'est éventuellement engagé sur des financements ? J'ai entendu qu'il était très intéressé.

M. LE PRÉSIDENT. – Le rectorat est quasiment sur le projet. Reste à réfléchir au financement.

Mme LELAGADEC. – Il y a une certaine urgence à Livry-Gargan. Nous connaissons les problèmes de Saint-Denis *inaudible* [F4 - 9'25] à Livry-Gargan aussi, même si le bâtiment est plus neuf, les dégradations s'accroissent. Il y a actuellement des problèmes d'arrivée d'eau. Désolée pour ce détail mais je suis allée voir ce matin et un grand nombre de toilettes ne sont plus accessibles. Il y a plus de 1 500 étudiants sur ce site, cela devient catastrophique en termes de décence de fonctionnement.

Mme LANGLOIS. – Vous nous avez présenté des demandes du CPER pour Saint-Denis et Livry mais est-ce que l'UPEC se positionne sur d'autres projets ?

M. LE PRÉSIDENT. – Plusieurs plates-formes de recherche ont été proposées et sont remontées en liaison avec les organismes. Vous avez vu plusieurs choses remonter puisque les organismes ont également souhaité se positionner : le CNRS, l'INSERM (même s'il n'a pas dit grand-chose), le LEESU a également fait une proposition sur une plateforme. Nous avons aujourd'hui quelques plates-formes. Nous allons également, de

façon conjointe avec la COMUE, faire une demande de plateforme Big Data, une grosse plateforme UPEM-UPEC souvent demandée. Dans le cadre de l'ICMPE, le CNRS est normalement en action. Nous avons reçu les documents de Michel. Nous les incorporons et les soutenons, évidemment.

M. MOSCOVICI. – Je voudrais intervenir au sujet de la restructuration du bâtiment P. C'est un dossier qui date de deux ou trois ans déjà, nous avons commencé à en discuter il y a très longtemps. J'entends que le projet de la restructuration du bâtiment P fera partie de vos priorités au niveau du CPER mais pas forcément au niveau auquel nous pensions. Les explications ont été données mais cela a provoqué une grande inquiétude auprès des collègues de la faculté des sciences et technologie. Le président nous a annoncé en CoDir que le projet se fera, plus sur ressources propres que ce qui était prévu initialement. Un retard est-il prévu dans le projet ? Une date peut-elle être plus ou moins annoncée ? Je ne parle pas de la date de la fin des travaux bien sûr mais on me demande une échéance.

M. LE PRÉSIDENT. – Non, le bâtiment P de la faculté des sciences *inaudible* [F4 -12'40] sur la réalité sur laquelle on nous demande de réagir. Évidemment, le bâtiment P va *inaudible* [F4 -12'57].

M. POIRET. – Comme je l'ai dit, le bâtiment P a à la fois un désavantage et un atout. Le désavantage est qu'il n'entre pas dans les critères géographiques qui ont été donnés. *inaudible* [F4 -13'10], c'est la vente de St-Maur puisque nous avons 2,5 millions à dépenser uniquement sur ce projet. J'entends bien que ce n'est pas la somme complète mais avec ces 2,5 millions, il a déjà été dit que nous allons essayer de déplacer une partie des équipes pour rénover intégralement non pas un couloir mais une aile. J'entends bien qu'il y a un risque que cela ne se fasse rapidement mais une partie va être faite beaucoup plus rapidement que si nous avons pris les crédits CPER. D'une certaine manière, une partie va quand même se faire. Sauf erreur de ma part, nous nous sommes mis d'accord sur le P3 et le P4. Nous aurons fait deux couloirs du P1. Ce qui va poser problème à terme, c'est plutôt le projet final qui était de sortir les escaliers pour les mettre en

extérieur. C'est un projet plus coûteux qui pourrait prendre un peu plus de temps car nous n'aurons pas les crédits. Je ne dis pas qu'il va être abandonné mais si une partie de vos locaux peut être refaite assez rapidement (sur 3 ans, on va dire), il faut voir si le conseil de gestion de la faculté et les équipes acceptent de déménager. C'est entre vos mains. Si vous acceptez, cela peut être fait rapidement mais si vous n'êtes pas d'accord, nous n'allons pas vous forcer. Cela prendra beaucoup plus de temps parce que ce sera couloir par couloir. Nous avons la possibilité d'avoir des fonds assez importants qui nous permettent de déménager deux ailes et de tout refaire intégralement : désamiantage et restructuration derrière. Cela se fait en coopération avec les équipes, qui doivent être volontaires. Si les équipes sont réticentes, je ne les forcerai pas à déménager. C'est désagréable pour l'équipe du Patrimoine qui les déménage et pour les équipes elles-mêmes. Il faut réellement voir s'il y a une volonté de faire aboutir ce projet rapidement dans ces conditions ou si vous préférez que nous allions lentement. C'est votre décision et non celle du Patrimoine. Nous nous adapterons à vos préconisations.

Le cœur du projet consiste à sortir les escaliers pour augmenter les espaces d'accueil. Pour ce projet, nous avons besoin du fonds CPER. Si nous ne l'obtenons pas, nous le ferons sur fonds propres mais cela prendra plus de temps car sur deux ans, il faut sortir 6 millions. Or nous ne pouvons pas les avoir sauf si nous les avons budgétisés dans un fonds commun.

M. VALLÉE. – Pour s'inscrire dans ce projet de rénovation du bâtiment P, le personnel aimerait bien connaître le phasage pour savoir par quoi on commence, vers où on va et quel est le projet final. *Fin de l'intervention inaudible* [F4 – à partir de 16'07]

M. POIRET. – C'est aussi pour cela que je refile le bébé au conseil de gestion : j'estime que ce doit être à vous de discuter de ce qui vous paraît la bonne manière de faire. Ensuite, nous intervenons pour vous dire si c'est faisable ou compliqué. En termes de phasage par exemple, avec 5 millions, nous avons proposé de faire le P3 et le P4.

M. VALLÉE. – *Intervention inaudible* [F4 – à partir de 16'57]

M. LE PRÉSIDENT. – Il y a deux choses. Nous souhaitons accélérer le mouvement et éventuellement *inaudible* [F4 -17'36] pour activer les choses. Le CNRS nous a demandé de réfléchir à la manière de créer quelque chose de plus construit en liaison avec l'ICMPE sur les scientifiques qui renforceraient le site. Le temps de faire ce projet scientifique et de le construire, nous souhaitons voir comment nous pourrions accélérer les réfections de bâtiments. Il faut aussi que les priorités soient données par la composante. Nous ne pouvons pas faire le travail à sa place.

M. POIRET. – Ce n'est pas que nous ne le pouvons pas mais que nous ne le voulons pas. Si nous le voulons, c'est là que nous vous imposons quelque chose, ce qui n'est pas notre rôle. J'insiste là-dessus. Si j'ai bien compris, tu nous demandes de faire ça *inaudible* [F4 -18'41]

M. LE PRÉSIDENT. – Les travaux programmés *inaudible* [F4 - 18'45]

M. POIRET. – Ce que nous pouvons éventuellement faire, c'est programmer une réunion de présentation, soit comme nous avons fait la dernière fois devant tout le monde, soit devant le conseil de gestion. Ce serait peut-être mieux car il y aurait moins de discours. Cela permettrait de dire, avec les crédits dont nous disposons aujourd'hui, ce que nous pourrions faire. L'idée serait de déménager le P3 et le P4. Il se peut que ce ne soit pas le P3 et le P4 au sens où les équipes s'y trouvent physiquement mais simplement le déménagement du nombre de mètres carrés du P3 et du P4 ailleurs, à charge pour vous de voir ce qui est plus logique en termes de fonctionnement par rapport à ce qui va rester. À ce moment-là, nous ferions le P3 et le P4 avec une logistique de recherche en haut (les trois derniers étages, de mémoire) et les deux autres étages consacrés à la formation. C'est à peu près ce qui avait été dit par le programmiste et cela me paraît d'ailleurs assez rationnel en termes de fonctionnement. Il faut voir ce qui fonctionne et s'il faut éventuellement modifier un peu les travaux du programmiste pour arriver à quelque chose qui fait sens en définitive. Il faut travailler sur cet aspect en gardant à l'esprit que nous n'arriverons peut-être pas à refaire cette partie très vite si cela devient

une urgence et qu'à ce moment-là, il faudra modifier tant de mètres carrés et mettre ce que nous devons mettre initialement à cet endroit dans un autre projet à côté. C'est un peu le sens de la programmation : elle fait l'objet de discussions. Cela ne me dérange pas de refaire une présentation en exposant ce que nous savons.

M. LE PRÉSIDENT. – Cela me paraît bien. Je suis également prêt à venir.

Mme FAURE DUNABEITIA. – Il y a deux ans, nous avons demandé à ce que toutes les informations sur les évolutions du Patrimoine figurent sur l'Intranet de façon à ce que les collègues soient tenus au courant des projets pour pouvoir se projeter à long terme.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous aurez le schéma directeur du Patrimoine comme l'a dit Guillaume, qui sera public, mais il faut qu'il soit écrit.

M. POIRET. – Nous sommes en train de faire les fiches. Cela fait une semaine que nous devons rédiger les fiches en catastrophe. Les projets sont prêts, nous vous les avons présentés, mais ils n'étaient pas matérialisés par de l'écrit. Il y avait des idées mais nous n'étions pas encore à la phase de rédaction.

Mme FAURE DUNABEITIA. – Concrètement, il s'agit, quand les collègues sont en difficulté sur des sites comme Pyramide, de leur dire qu'il y a des perspectives d'évolution. Cela permet aussi de donner des perspectives aux collègues plutôt qu'elles le découvrent ensuite. Nous avons juste demandé à ce qu'il y ait des informations régulières sur cette page Patrimoine.

M. POIRET. – Le problème que nous rencontrons est que les dossiers évoluent selon les discussions que nous avons les uns avec les autres. Le site de Pyramide est un bon exemple car il a évolué depuis ces trois derniers mois. Nous avons rencontré le Département, qui nous a fait état du fait qu'il ne vendrait pas sa partie. Une autre possibilité aurait consisté à acheter la partie du Département pour avoir un bâtiment de 12 000 m². Au fur et à mesure que nous avançons, des cases se décochent (ce n'est plus possible, ce n'est pas envisageable...), ce qui permet d'arriver à un CPER qui, pour le coup, est assez bien fait. Nous avons mis un an à discuter avec les différents acteurs

pour savoir où nous pouvions et ne pouvions pas aller. J'ai du mal à concevoir ce que vous voulez que nous mettions d'un point de vue des documents. Est-ce que je vais mettre une phrase pour dire que nous avons vu le Département ?

Mme FAURE DUNABEITIA. – Non, c'est plus globalement sur le problème Patrimoine. Nous l'avions abordé il y a deux ans. Quand on est sur le site du Conseil général ou de la mairie, on voit par exemple : « Attention, travaux en ce moment, nous sommes en train de réaliser telle chose. » Par exemple, il n'y a pas d'information du CROUS. On pourrait juste faire des petites actualités, informer.

M. POIRET. – Je suis d'accord. Normalement, le conseil de gestion dit un peu où nous en sommes. Nous réalisons beaucoup de travaux dans l'année.

Mme FAURE DUNABEITIA. – Le déménagement des services *inaudible* [F4 - 23'21] pourrait être partagé par exemple.

M. POIRET. – Le CROUS est un bon exemple. Le CROUS nous a annoncé une ouverture fin septembre, et maintenant c'est fin octobre.

Un intervenant. – Fin septembre 2018.

Mme FAURE DUNABEITIA. – Je parlais juste des petites actualités qui nous concernent. Je ne parle pas du CROUS.

M. POIRET. – Mais cela m'ennuie un peu de mettre des informations du CROUS par exemple. Quand je mets l'information, cela veut dire que je la relaie et que j'estime qu'elle est viable. Est-ce que là, je dois vous relayer fin octobre ? Je n'y crois pas.

Mme FAURE DUNABEITIA. – Nous ne parlons pas du CROUS, que de l'UPEC.

M. POIRET. – Mais une des conséquences de ce petit bandeau, cet espace dédié aux étudiants, est que nous allons être obligés de rouvrir en urgence l'espace de restauration car il commence à faire plus froid alors que ce n'était pas prévu. La difficulté est aussi de s'adapter. Si nous indiquons des choses et que nous devons faire un changement, les gens vont nous dire : « Vous aviez mis ça. »

Mme FAURE DUNABEITIA. – C'est bien de donner de l'actualité, même si elle change, plutôt que de ne rien mettre.

M. VALLÉE. – *inaudible* [F4 - à partir de 24'44] en prévision de l'investissement pédagogique pour l'année prochaine. Que devons-nous faire ? Demander à refaire les peintures de toutes les salles en sachant que cela sera peut-être refait dans un an ou deux ? Nous avons des gros équipements qui peuvent valoir 50 ou 60. Nous allons les fractionner sur 4 ans *inaudible* [F4 - à partir de 25'20] Je me suis retrouvé à faire un exercice qui n'avait pas vraiment de sens.

M. POIRET. – Je peux comprendre. Le bâtiment P est un peu particulier car nous allons le refaire. Par conséquent, nous nous demandons s'il est utile de refaire les peintures. La faculté priorise les couloirs. Suivant les demandes, tel couloir est refait car c'est une demande urgente. Prioriser ce qui est en mauvais état est un peu compliqué mais un certain nombre d'aménagements sont cependant demandés par le CHSCT. S'il ne s'agit pas d'un couloir qui va être refait cette année, nous pouvons le faire. S'il nous faut une aération à cet endroit-là, tant que ce n'est pas amianté, dans le cas d'une demande du CHSCT, nous acceptons. Il ne s'agit pas de dire qu'étant donné que nous allons le refaire dans cinq ans, nous ne le faisons pas maintenant. Il s'agit de petites opérations de l'ordre de 30 ou 40 000 euros. Cela nous semble important lorsqu'il s'agit de questions de sécurité notamment, et c'est aussi pour cela que nous insistons pour que ce soit indiqué d'emblée. Il y a ce qui fait partie de la restructuration et ce qui est de l'ordre de petites opérations. Si nous savons que nous n'allons pas refaire un couloir avant 5 ou 6 ans, refaire la peinture ne me semble pas scandaleux.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous allons peut-être couper la poire en deux. C'est vrai que certains projets apparaissent du jour au lendemain et peuvent être très vite caducs. Ce qui est sur un SharePoint peut être caduc le lendemain. Il faut donc donner des grandes lignes sinon tout le monde va dire : « On ne comprend plus rien à votre truc. » Le projet Fab Lab du mail des Mèches, par exemple, qui est un projet intéressant, change.

Mme FAURE DUNABEITIA. – Je parlais juste de l’actualité.

M. LE PRÉSIDENT. – Oui mais l’actualité du CROUS...

Mme FAURE DUNABEITIA. – Non mais pas que l’actualité du CROUS.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous allons en mettre.

D’autres questions sur le CPER ? Le calendrier consiste bien à voter les priorités le 18, en sachant que *inaudible* [F4 – 27’36]. Pour le bâtiment P, j’entends bien vos inquiétudes *inaudible* [F4 – 27’45]. Par ailleurs, dans les éléments de ce jeu de chaises musicales, c’est vrai que le déménagement, à terme, va se faire *inaudible* [F4 – 28’05]. Cela veut dire que nous pouvons imaginer une autre réflexion.

Merci à Guillaume.

Mme de SUREMAIN. – Merci pour cette présentation fort importante qui donne des perspectives patrimoniales mais aussi de formation et de recherche pour l’établissement pour les années qui viennent.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1. Approbation des principes de réforme du modèle économique

Mme de SUREMAIN. – Nous vous proposons d’enchaîner avec la question financière et comptable portant sur l’approbation des principes de réforme du modèle économique. Cette présentation correspond à une étape dans un processus engagé l’année dernière et qui doit se poursuivre cette année. C’est un moment d’étape, des propositions qui devront absolument être retravaillées et approfondies dans le cadre d’une instruction qui sera menée avec la communauté universitaire et qui doit être travaillée cette année encore pour intégrer davantage d’éléments essentiels pour un modèle économique plus équitable et efficace et qui nous permette de soutenir notre activité. Notamment cette année, il faudra inclure dans la réflexion les capacités d’encadrement des composantes, c’est-à-dire les ETP (équivalent temps plein) et la masse salariale associée à ces ETP. Ces

éléments n'ont pas encore été intégrés dans la réflexion ; ce que nous vous présentons est le fruit d'un travail amorcé l'hiver dernier et qui doit être poursuivi.

Nous vous proposons aujourd'hui de nous engager à financer *[fin quatrième enregistrement, manque la fin de la phrase]*. Nous avons présenté en congrès au mois de mai 5 axes stratégiques qui ont été adoptés par le congrès de l'université. Il y a une efficacité au développement de ces axes stratégiques, qui ne résument pas à eux seuls toutes les formations et toute la recherche de l'université. Des moyens doivent leur être affectés et nous nous engageons aujourd'hui à préserver une enveloppe budgétaire en fonctionnement et en investissement pour soutenir l'activité de ces axes stratégiques. Il y aura en plus les financements actuels concernant la formation et la recherche.

Nous proposons également de nous engager à développer ou continuer à soutenir une politique indemnitaire à l'égard des personnels administratifs et techniques. Lors de notre arrivée l'année dernière, nous avons fait un peu le bilan de ce qui était disponible en fin d'année et nous avons déjà établi une « prime » présidentielle en fin d'année au mois de décembre, prime modeste, de l'ordre de 50 euros par agent, mais c'était déjà ça. Nous proposons maintenant d'organiser cet engagement de façon un peu plus rigoureuse et dans la durée et donc de flécher 2,5 % du prélèvement opéré sur les ressources propres vers une politique indemnitaire pour les BIATSS, ce qui dans nos prévisions actuelles correspondrait à environ 100 euros pour chaque BIATSS à l'échelle de l'établissement, qui seraient versés au moment des primes de fin d'année. Nous souhaiterions que la somme soit un peu plus importante dans les années à venir, mais au moins, nous la sécurisons.

Nous souhaiterions pouvoir augmenter les salaires des BIATSS mais nous n'avons pas la main, et la dotation pour charge de service public et la masse salariale qui nous est transférée par le ministère ne nous permettent pas d'augmenter massivement les salaires. Pour l'instant, nous restons sur des choses faisables, nous pouvons avoir une action sur l'indemnitaire.

Nous souhaitons aussi que les composantes puissent développer leurs ressources propres, afin d'équilibrer le modèle économique. Un des choix à faire l'année dernière consistait soit à restreindre l'activité pour arriver à tout équilibrer avec notre subvention pour charges de service public. Nous sommes partis sur une autre option que nous avons présentée l'année dernière : soit encourager le développement des ressources propres pour parvenir, avec les contributions sur ressources propres, à équilibrer le budget. Pour cela, des systèmes de contribution sont fixés à 20 % sur les ressources propres en deçà d'un million, et 10 % supplémentaires au-delà d'un million de ressources propres. Nous aimerions faire diminuer ces 10 % supplémentaires. Pour l'instant, sans avoir les données exactes qui vont constituer notre budget pour l'année prochaine, nous nous engageons simplement à essayer de diminuer ces 10 %, 9 % ou 8 % supplémentaires en fonction de l'équilibre du budget et sur cette proposition, nous allons essayer de diminuer l'imposition mais sans pouvoir aller beaucoup plus loin pour l'instant.

En complément, nous proposons d'exonérer de contribution aux charges communes pendant deux ans les nouvelles formations FA et FC, afin que ces formations nouvelles qui supposent souvent une prise de risque puissent se mettre en place, être testées et expérimentées sans amener à un prélèvement.

Nous souhaitons aussi qu'il y ait une meilleure prise en compte des coûts complets et des formations, en particulier en FC, pour permettre d'établir des tarifs vraiment en relation avec les coûts complets des formations proposées. Quelques tarifs devront vraisemblablement être relevés en formation.

Nous nous engageons également à prévoir dans notre budget initial une provision pour la création d'une fondation. Nous avons pour l'instant travaillé sur des hypothèses et nous sommes dans une hypothèse réaliste qui nous permettra (cela dépendra de la position et du choix du CA dans un des points suivants de l'ordre du jour) de prendre des dispositions sur le plan des moyens pour que cette fondation partenariale, si le CA

en est d'accord, puisse être financée avec un apport de l'établissement et des garanties sur l'utilisation de ces financements.

Les ressources humaines font partie des éléments à prendre en compte dans la réforme du modèle économique. Comme je l'annonçais, le travail doit se poursuivre pour intégrer les capacités d'encadrement des composantes ; certaines sont moins bien dotées que d'autres et il faut en tenir compte. Dans l'état actuel, nous nous engageons également sur une révision, une remise à plat du RNA dans toutes ses dimensions (formation, recherche et autres activités) qui sera menée dans le cadre du CAC, qui aura donc à connaître la prévision du RNA. Ce que nous pouvons dire pour l'instant, c'est que dans l'hypothèse du financement dans le BI pour l'année prochaine, nous serons en capacité de mettre des moyens sur des actions d'investissement dans la création de formation continue. C'est quelque chose que nous avons évoqué : un RNA pour soutenir des enseignants qui voudraient s'investir dans la création de modules de formation continue. Vraisemblablement – vous le verrez le 18 octobre – nous serons en capacité de mettre certaines sommes pour soutenir l'activité des personnels qui souhaiteraient développer des actions de formation continue.

Le premier point propose une modification des clés de répartition dans les grandes enveloppes. Traditionnellement, une grande enveloppe est dédiée à la recherche, une aux formations, qui est versée aux composantes, et une autre aux services communs et centraux. Nous n'avons pas modifié les grands équilibres entre ces grandes enveloppes. C'est plutôt dans l'évolution des clés de répartition pour l'enveloppe dédiée aux composantes que nous faisons quelques propositions.

Historiquement, un modèle de répartition de ces crédits a été mis en place mais a été borné (écrêté et borné par le bas). Il reposait sur quatre clés de répartition :

- le nombre d'étudiants
- le pilotage
- la réussite des étudiants aux diplômes

- un soutien apporté aux rémunérations complémentaires (heures complémentaires et vacances)

Nous proposons d'enrichir ces clés de répartition avec deux nouvelles clés :

- Une clé qui porte sur un soutien à l'effort administratif. Un soutien était pris en compte au niveau des heures complémentaires et des vacances. Cela concerne les enseignants. L'idée est d'apporter quelques éléments de soutien à l'effort administratif qui accompagne le déploiement de formation.
- Nous avons obtenu que la dotation exceptionnelle attribuée à l'ESPÉ, qui était un héritage historique, disparaisse, ce qui était une excellente suggestion. Les IUFM étaient intégrés aux universités, ils avaient un budget propre intégré et ils ne sont pas rentrés dans le modèle général. Ils sont pour partie entrés dans le modèle général de dotation et il existait une dotation spécifique exceptionnelle qui faisait l'objet de beaucoup de questions et d'interrogations. L'ESPÉ avait une dotation spécifique de 500 000 euros en complément de la dotation qui émanait du régime général. Nous avons donc fait entrer cette enveloppe de 500 000 euros dans l'enveloppe globale dédiée aux composantes mais en ajoutant deux clés de répartition car certaines composantes doivent faire face à des charges spécifiques que d'autres composantes n'ont pas :
 - o la restauration. L'ESPÉ a donc dans ses compétences la restauration, elle assure la restauration sur trois sites, charges que n'ont pas d'autres composantes. Une partie de la dotation correspond à cette charge de restauration. Ce sont des aspects qui pourront évoluer.
 - o la gestion multisite, qui concerne l'ESPÉ et d'autres composantes. Nous attribuons aussi une dotation spécifique aux composantes multisites, à savoir l'ESPÉ, qui a 5 sites, les deux IUT qui ont chacun 2 sites avec de la gestion de ces sites et des charges liées à cette gestion, et SESS-STAPS, qui est répartie en deux sites : d'une part Pyramide et d'autre part Duvauchelle.

Voilà comment nous avons introduit ces nouvelles clés de répartition, qui permettent d'aboutir à une autre ventilation de cette enveloppe.

À cette occasion, je remercie le travail extrêmement précis et fin réalisé notamment par Lamine NAMANE, président de la commission des moyens, qui a aussi présidé des travaux sur la réflexion du modèle économique. Je remercie également la direction générale des Finances, qui a été très attentive et en appui aux multiples questions extrêmement complexes qui ont été posées et qui ont permis d'aboutir à cette proposition intermédiaire, le travail devant se poursuivre.

Nous avons joint une simulation à partir des enveloppes de l'année dernière et des inscriptions d'étudiants pour voir ce que donnerait ce modèle, en sachant que le modèle dont nous héritons a toujours été écrêté par le haut et par le bas et figé dans ces trois dernières années. Par conséquent, ce modèle n'a pas pris en compte son fonctionnement et son gel n'a pas permis de prendre en compte l'évolution des étudiants. L'université est globalement concernée et affectée par une croissance importante du nombre d'étudiants, qui touche les composantes de façon différenciée et a un impact qui pour l'instant n'a pas été pris en compte. En faisant tourner le modèle, nous pouvons comparer une dotation théorique et des dotations historiques héritées des budgets des années précédentes.

Nous avons déjà effectué cette opération l'année dernière et avons constaté qu'il n'était pas possible d'appliquer ce modèle d'une manière brutale ; ce n'est pas du tout notre intention car cela aurait fortement perturbé le budget et la possibilité de fonctionnement de nos composantes. Cette année, en ayant complété nos clés de répartition, nous n'avons pas non plus l'intention d'appliquer brutalement ce modèle de répartition. Nous vous proposons de tenir compte de 10 % de la différence entre la dotation historique héritée et la dotation théorique, ce qui permet d'augmenter légèrement en dotation huit composantes sur douze. Deux composantes devraient connaître une diminution. Nous faisons le choix de neutraliser cette diminution car nous ne voulons pas empêcher le

fonctionnement de ces composantes. Le cas des IUT amènerait à une diminution de dotation rapportée au budget global des IUT et au fait que les IUT sont les composantes qui dégagent le plus de ressources propres et en font bénéficier par solidarité l'ensemble de l'université, et nous les en remercions à chaque fois que nous pouvons.

Il s'agirait d'une diminution de 25 000 euros sur le budget de dotation supérieur à 1 million.

[Intervention hors micro]

Mme de SUREMAIN. – Nous sommes sur une simulation. Nous n'avons pas du tout l'intention de créer une ponction brutale sur les IUT, ce sera un léger correctif. Nous proposons un signal d'augmentation modérée de la dotation de la majorité des composantes, sachant que cela ne concerne pas les dotations supplémentaires qui viendront s'ajouter à ces dotations existantes (ces dotations de fonctionnement supplémentaires spécifiques dans le cadre du plan IUT reviennent évidemment aux IUT). En plus de cette dotation, les dotations liées à la loi ORE vont aux composantes engagées dans les mentions qui ont des inscrits supplémentaires, etc.

Voilà pour les éléments principaux de ces principes de réforme du modèle économique. Lamine veut peut-être compléter ou préciser certains éléments. C'est une proposition d'étape, en sachant que le travail doit se poursuivre l'année prochaine.

M. NAMANE. – Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je pense que Marie-Albane a précisé un grand nombre d'aspects pendant son intervention. Premièrement, c'est sur la base de simulations. Ce n'est pas une prévision du BI, nous sommes plutôt contraints de discuter du principe du modèle économique et non des chiffres que nous retrouverons plus tard. Marie-Albane a aussi précisé que l'aspect RH manque dans cette réflexion. Nos simulations comprennent les deux IUT pour lesquels nous devrions avoir une légère baisse à rapporter notamment au budget global de fonctionnement à long terme mais cela répond à une logique : nous constatons (et les IUT le déclarent quand ils en ont l'occasion) que le besoin des IUT correspond essentiellement aux RH, aux capacités

d'encadrement, et beaucoup moins au fonctionnement, ce qui n'est pas le cas d'autres composantes. Je tiens aussi à préciser que, suite aux retours que nous avons eus à la fois au CoDir et au CA sur la fin de l'année dernière, nous avons bien tenu compte des différentes remarques qui avaient été émises, notamment sur cette dotation exceptionnelle dont bénéficiait l'ESPÉ. Nous revenons aujourd'hui avec une autre proposition qui supprime cette dotation exceptionnelle. Néanmoins, il fallait aussi tenir compte des réalités économiques qui existent pour l'ESPÉ et d'autres composantes et qui n'existaient pas pour le reste, soit la restauration mais aussi la gestion multisites. Le fait de supprimer cette dotation exceptionnelle a fait abonder l'enveloppe globale destinée à toutes les composantes de 320 000 euros. Sur 500 000 euros de dotation exceptionnelle de l'ESPÉ, une partie (20 000 par site et 40 000 pour la restauration) a été fléchée pour ces missions, qui n'existent pas pour toutes les composantes, et 320 000 euros sont venus augmenter la dotation qui était fléchée vers toutes les composantes.

M. THAUVRON. – Merci pour cette présentation. Comme tu l'as dit, le modèle de dotation est borné à la hausse comme à la baisse, le modèle de contribution n'a pas été déborné, du moins à la hausse. À mon avis, ce n'est pas tant le montant de la dotation qui importe aux composantes mais le montant du différentiel entre dotation et contribution. Serait-il possible d'avoir l'évolution sur les cinq dernières années des deux deltas ? Peu importe le montant de la dotation, ce qui est important, c'est ce qu'il reste à la fin, une fois qu'on a doté et une fois qu'on a contribué.

Mme de SUREMAIN. – L'ensemble de ces évolutions seront bien entendu présentées le 18 octobre. Pour des composantes qui arrivent à générer beaucoup de ressources propres, nous pouvons avoir des évolutions. Pour des composantes qui génèrent en proportion beaucoup moins de ressources propres, cette dotation est très importante.

M. THAUVRON. – D'accord, mais ce qui importe, c'est le delta.

M. TEBOUL. – Je voudrais poser deux questions. *Inaudible* [F5 – 17'27] Ce financement va-t-il être réalisé directement au profit des axes stratégiques ou empruntera-t-il le canal des composantes ?

Deuxième question : d'où vient la dotation qui va vers les axes stratégiques ? Ne restreint-elle pas d'autres activités auxquelles il est renoncé étant donné que ces activités dépendent des composantes ? Cela concerne en réalité toute la structure de l'UPEC.

Mme de SUREMAIN. – Merci pour ces questions. Quand nous parlons de dotation « du central », il s'agit en fait du budget dont dispose l'université et, pour l'essentiel, de la subvention pour charge de service public et des contributions reversées par les composantes sur les ressources propres.

Nous nous sommes engagés au financement des axes stratégiques. Il y aura en plus des dotations pour la recherche et la formation. Une petite partie pourra être fléchée (mais pas la majorité) sur des appels à projets qui existent déjà. Une petite partie de la transformation pédagogique pourra être fléchée sur les axes stratégiques. Beaucoup d'actions relèvent déjà de ces axes stratégiques, qui sont très fédérateurs. De même, une petite partie de la recherche pourra être fléchée sur les axes stratégiques. Cependant, la majorité de la dotation vient de notre travail pour arriver à dégager des marges de manœuvre qui ne prennent pas sur l'activité des formations ou de la recherche. Nous sommes en train de travailler sur ce que nous pouvons avoir comme marge de manœuvre globale au niveau de la dotation pour arriver à réorienter les disponibilités et pour une meilleure gestion qui permette d'arriver à flécher de l'activité sur ces axes stratégiques. Ce n'est pas de l'argent qui sera pris aux composantes ou à la recherche.

Concernant les canaux de circulation de ces moyens, nous avons une enveloppe de type appel à projets qui sera gérée et arbitrée par le CAC car les axes stratégiques vont se développer à la fois en formation et en recherche. Enseignants et enseignants-chercheurs pourront postuler pour des formations et de la recherche. Ces projets seront examinés

par la commission d'évaluation qui est en train d'être mise en place par le CAC. Cette commission d'évaluation devra arbitrer entre ces différents projets. Mustapha ZIDI pourra revenir sur la mise en place et la philosophie générale de cette commission d'évaluation et sur l'utilisation ultérieure des crédits. Ces crédits ne seront pas donnés à des individus ou à des nouvelles structures mais versés aux composantes et/ou aux laboratoires en fonction des actions qui seront dépensées. Nous ne créons pas de nouvelles structures mais nous restons dans les canaux habituels de circulation des crédits. Je laisse Mustapha ZIDI donner des précisions sur cette commission du CAC.

M. ZIDI. – Je dirais que c'est une philosophie plus générale. Quand on parle de lien enseignement-recherche, il faut à un moment donné mettre des choses en œuvre. Au niveau de l'université existent des commissions d'évaluation et côté recherche, des *inaudible* [F5 - 21'13]. Pour être plus précis, nous avons décidé de mettre en place une commission d'évaluation du CAC, un groupement des collègues de la CFVU et des collègues de la CR pour examiner et évaluer les projets qui auront la particularité de regrouper la partie recherche et la partie enseignement. De façon concrète, cette commission aura pour mission de travailler sur des axes stratégiques mais pas uniquement. D'un point de vue calendaire, un appel à candidatures a eu lieu pour faire partie de cette commission et un certain nombre de candidatures seront examinées lundi prochain. Voilà comment les choses vont se faire d'un point de vue opérationnel, avec une commission qui sera amenée à proposer des projets au CAC.

M. TEBOUL. – Je comprends parfaitement ce que tu dis. Je voudrais simplement dire que les axes stratégiques sont en réalité des axes de formation et de recherche, comme les composantes.

Mme de SUREMAIN. – Disons que les axes sont envisagés de manière thématique alors que les UFR et les composantes sont des structures. Nous ne créons pas de nouvelles structures.

M. TEBOUL. – C'est transdisciplinaire *inaudible* [F5 - 23'19].

Mme de SUREMAIN. – Je répète que nous avons été élus sur un mandat qui donnait toute sa place aux composantes. Le sous-texte n'est pas que nous allons faire disparaître les composantes.

M. TEBOUL. – Je n'ai pas dit ça mais ce sont quand même de nouvelles structures *inaudible* [F5 – 23'44].

Mme de SUREMAIN. – Les UFR sont dans les statuts de l'université. Les axes n'ont pas vocation à être dans les statuts de l'université.

M. TEBOUL. – J'ai dit « au regard de leur devenir ».

M. GADESSAUD. – J'aurai juste une demande de précision sur la note que nous avons reçue et que tu as évoquée à l'oral sur l'exonération sur les nouvelles formations. Il faut bien préciser que cela concerne aussi l'apprentissage.

Mme de SUREMAIN. – Je suis allée plus loin que ce qui est écrit et je pense que ne nous reviendrons pas sur notre parole. C'est une disposition pour des formations nouvelles. En revanche, le fait qu'une formation existante soit ouverte à l'apprentissage n'amène pas d'exonération.

M. LE PRÉSIDENT. – On ne recycle pas.

Mme de SUREMAIN. – Non. L'idée est d'aider à l'expérimentation et à la mise en place de formations nouvelles. Si une contribution leur est appliquée dès la première année, ce ne sont pas les meilleures conditions pour démarrer.

Un intervenant. – Ouvrir en formation par apprentissage une formation déjà ouverte en formation initiale n'est pas du recyclage.

Mme de SUREMAIN. – Ce n'est pas une nouvelle formation.

Un intervenant. – En termes de travail en amont, ça l'est.

Mme de SUREMAIN. – Certainement.

Clarifions les choses : nous serons sur une nouvelle formation en termes de contenu, une formation qui n'aurait pas déjà été dispensée. D'ailleurs, nous pourrions demander à la

CFVU d'arbitrer le caractère nouveau de ces formations. Ainsi, ce serait neutre et ce ne serait pas dans le périmètre du CA.

M. PELLET. – Dans les clés de répartition, l'item « Réussite » est bien calculé en nombre de diplômes et non pas en pourcentage ou en proportion ?

Mme de SUREMAIN. – Je vais laisser Lamine répondre.

M. NAMANE. – Tout à fait, c'est la proportion des diplômés de l'UPEC.

M. PELLET. – Ah, c'est la proportion.

M. NAMANE. – Rapportée au nombre d'étudiants diplômés. Ce n'est pas la réussite de la mission.

M. PELLET. – Ce que je voudrais savoir, c'est si c'est une valeur absolue (c'est-à-dire le nombre de diplômes délivrés) ou un rapport entre le nombre de diplômes délivrés et le nombre d'inscrits.

M. NAMANE. – Non, pas le nombre d'inscrits.

M. PELLET. – D'accord. Donc c'est la part absolue du nombre de diplômes décernés.

Mme de SUREMAIN. – C'est une valeur absolue. Des exemples sont indiqués dans le tableau de simulation.

Je précise aussi que nous avons pris en compte pour le tableau de simulation la moitié des inscrits de l'EUP. Jusqu'à présent, c'était un nombre d'étudiants extrêmement limité (les inscrits à l'UPEC limités à la FC et un peu de la FA). Cette fois, nous sommes partis sur la base des publics étudiants. En considérant que la moitié des enseignements est assurée par l'UPEM et l'autre par l'UPEC, nous avons plus de la moitié des étudiants.

M. NAMANE. – Juste pour compléter, avec un travail qui se poursuivra en aval sur la convention qui lie l'UPEC et l'UPEM.

Mme de SUREMAIN. – Oui, et les reversements entre l'UPEC et l'UPEM.

M. PELLET. – Dans les nouvelles clés de répartition, je peux comprendre, si la restauration fait partie d'une enveloppe qui incombe à la composante, que l'on prenne en compte ce

critère. Ce que je comprends moins, c'est en quoi le fait d'être multisites justifie une augmentation de la dotation... Quel est l'impact ?

Mme de SUREMAIN. – Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui en conseil d'administration à la fois la directrice de l'ESPÉ et le directeur de l'IUT Créteil-Vitry, qui pourront expliquer ce qui est contraint dans la gestion multisites.

M. GADESSAUD. – Nous sommes dans le cas d'une remise à plat totale de l'ensemble des coûts liés aux sites et la somme de 20 000 euros est très loin de ce que la composante supporte comme coût supplémentaire.

Mme de SUREMAIN. – Nous allons expliquer la somme de 20 000 euros : c'est la moitié du forfait de pilotage de 40 000 euros donné à chaque composante. Nous sommes partis de cette somme mais nous pouvons revoir tout cela.

Mme MARIN. – Les sites sont éloignés dans des départements différents supposent une gestion à niveau local avec un relais financier, un relais RH, un responsable de site, des équipes de ménages et d'entretien *inaudible* [F5 – 29'43] des conventions d'étudiants qui sont à transmettre très rapidement, ce qui implique des véhicules, des déplacements réguliers, de la téléphonie [*fin cinquième enregistrement, manque la fin de la phrase*]

Un intervenant. – Je vous rassure tout de suite, notre service ne consomme pas 20 000 euros d'essence.

Mme MARIN. – Je donne une liste. On peut ergoter là-dessus. Quand il y a 1 500 étudiants sur le site de Livry-Gargan, cela ne fonctionne pas tout seul.

Un intervenant. – Il faudrait chiffrer plus exactement.

Mme de SUREMAIN. – Une partie des coûts est à la charge de la composante. Les salaires ne le sont pas, sauf vacations (les salaires des titulaires ne le sont pas). En revanche, une série de coûts doit continuer à être objectivée. Nous verrons si cela varie à la hausse ou à la baisse et nous pourrions alors chiffrer précisément par site.

M. PELLET. – On peut comprendre si le critère est par exemple le nombre de postes de vacataires nécessairement pris en charge par la composante, mais dire que les frais de

fonctionnement sont dédoublés parce qu'il y a des postes supplémentaires dans les multisites, c'est intégrer dans ces critères quelque chose qui n'est pas de l'ordre des composantes mais de l'université. Ou alors il faut appliquer non pas un critère multisites mais un critère sur le taux d'encadrement de vacataires.

Mme de SUREMAIN. – Je rappelle simplement comment nous sommes arrivés aux 20 000 euros. Un forfait de pilotage de 40 000 euros est attribué à chaque composante et, dans le cas de sites dont la gestion est assurée par la composante et où il y a de la circulation, des échanges entre les différents sites, nous sommes partis sur la moitié de ce forfait de pilotage. Nous pouvons aussi revenir sur le forfait de pilotage et remettre tout à plat.

M. PELLET. – Pour aller au bout des implicites : vous annoncez la disparition de la dotation spécifique à l'ESPÉ ; mais il se trouve que les nouveaux critères introduits dans le calcul de la dotation permettent que l'ESPÉ ne perde rien et même gagne un peu, alors qu'elle n'a plus sa dotation spécifique. Le soupçon d'une fabrication de critères *ad hoc* vient naturellement à l'esprit...

Mme de SUREMAIN. – Expliquons pourquoi une dotation spécifique a été maintenue. Cette dotation spécifique s'élevait à 1 million d'euros quand l'ESPÉ a été intégrée et a été réduite à 500 000 euros, donc divisée de moitié. Cette dotation a été maintenue car il a été constaté que le modèle de dotation utilisé pour le régime général des composantes ne convenait pas à l'ESPÉ. Je pense que Claude pourrait en dire davantage. Des éléments objectifs ne rentraient pas dans la dotation générale.

M. PELLET. – Je ne mets pas en cause l'ancienne dotation exceptionnelle, je dis juste que l'annonce à la fois de la suppression de cette dotation et le fait qu'au bout du compte, en faisant de nouveaux calculs et en réintroduisant de nouveaux critères, l'ESPÉ ne perde rien et gagne un peu laisse planer le soupçon, surtout que l'un des deux critères *ad hoc* visant à ce résultat n'est pas tout à fait probant.

Mme NAMANE. – Je vais tenter d'apporter un complément de réponse. D'abord, par rapport à la remarque, nous parlons de services *inaudible* [F6 -3'49] la masse salariale

est prise en charge par l'université, mais pour que l'agent BIATSS travaille, il lui faut des conditions de travail et donc du mobilier, etc. ; cela nécessite un cadre de travail.

Fin juin-début juillet avait été proposé à la fois au CoDir et au CA le maintien de la dotation exceptionnelle de l'ESPÉ (500 000 euros). Sur les simulations, il y avait un delta de +350 000 euros, avec bien entendu des hypothèses en prenant 10 %, 5 %, 20 %, ce qui faisait 500 000 euros de dotation exceptionnelle plus un delta de 350 000 euros. Si on prend 8 à 10 % du delta, cela fait 500 000 + 35 000 euros. Là, il n'y a plus de dotation exceptionnelle et l'ESPÉ est quasiment à zéro. Ce n'est pas du tout comparable.

Mme MARIN. – Je vais donner un élément qui est peut-être anecdotique et peut paraître accessoire ou marginal, mais actuellement, pour faire face aux besoins d'enseignement, nous ne respectons pas le dossier d'accréditation, c'est-à-dire que nous n'avons pas d'autres moyens pour fonctionner que de réduire le nombre d'enseignements des diplômés universitaires et des parcours adaptés. Ce sont des personnes qui viennent d'un Master non MEEF, qui ont des compétences disciplinaires mais qui n'ont pas été formées à *inaudible* [F6 -5'36]. On pourrait considérer que ces personnes sont plus fragiles sur le plan professionnel et qu'elles ont besoin d'appui, mais c'est le contraire : elles ont une centaine d'heures de formation de moins car nous n'avons pas les moyens de les assurer. Même chose pour les visites : quand on a des enfants ou des petits-enfants, on veut pouvoir vérifier les compétences de la personne en charge de la classe, vérifier qu'elle ait été accompagnée pour progresser et être efficace et aider tous les élèves à apprendre. Pour ces parcours adaptés pour ces étudiants de DU, certains ont une seule visite ; parfois, certains n'en ont pas. Il y a eu une année où 500 étudiants n'ont pas eu de visite.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous n'allons peut-être pas non plus lancer le débat.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Certaines composantes ont dû réduire très sérieusement leur formation.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous propose d’avancer et que ce modèle soit revu. Nous ferons sur la mairie de Vitry la masse salariale *inaudible* [F6 – 07’04] encadrement associé pour voir un peu tout cela mais nous allons prendre notre temps car nous ne pouvons pas le faire en cinq minutes. Ce sera l’objet d’une réactivation du modèle économique. Nous commençons à faire bouger quelques lignes : nous sommes capables de bouger et d’avancer collectivement. Aller plus loin est une autre paire de manches et ce travail va se mettre en place dès maintenant pour revoir ce modèle économique et refaire des propositions.

C’est ouvert au vote.

(Il est procédé à la lecture des pouvoirs)

Qui s’oppose ? Qui s’oppose par procuration ? Qui s’abstient ? Qui s’abstient par procuration ? Merci.

3. FORMATION ET RECHERCHE

3.1. Approbations sur les deux candidatures à l’appel à projets campus des métiers et des qualifications

M. LE PRÉSIDENT. – Pour donner le contexte, nous répondons à un PIA un peu particulier, le PIA 3. Nous allons vous présenter deux campus.

Mme GROS. – Nous allons vous présenter le cadrage général autour des campus des métiers et des qualifications. C’est à l’origine une labellisation octroyée, initiée en 2014. Actuellement, 95 campus des métiers et des qualifications sont labellisés en France, dont 5 en région Île-de-France :

- Économie touristique à Marne-la-Vallée
- Image et Son à Paris
- Aéronautique autour d’Évry
- Aéroportuaire autour de Roissy-Charles-de-Gaulle

- Automobile du côté de Cergy

En mai 2018, l'État a accepté de faire évoluer le dispositif de campus des métiers et des qualifications et a fait paraître un nouveau cahier des charges en décembre qui vise à créer deux catégories de campus des métiers et des qualifications : une labellisation « standard » et une labellisation « excellence » dont nous présenterons les distinctions dans un second temps.

Parallèlement, un appel à projets a été lancé dans le cadre du programme d'investissements d'Avenir/Territoires d'innovation pédagogique en vue de soutenir l'émergence de campus des métiers ambitieux. L'enveloppe pour l'appel à projets est de 50 millions d'euros et il est prévu la sélection de 20 projets de campus des métiers et des qualifications.

Cet appel à projets initié fin 2018 prévoyait trois phases de dépôt :

- une en mars
- une au mois de mai
- la prochaine au mois d'octobre

Depuis un mois est envisagée une nouvelle phase de dépôt qui se tiendra en janvier 2020.

S'agissant de la labellisation, un nouveau cahier des charges est paru en décembre 2018. En complément sont ajustées les modalités de composition du comité de sélection pour la labellisation campus des métiers et des qualifications, également au regard du nouveau cahier des charges. En septembre est paru le décret qui précise la composition de ce comité de sélection, qui sera constitué à parts égales de représentants de l'État et des collectivités et de représentants du secteur économique, incluant notamment deux présidents de conseils régionaux, deux recteurs ainsi que la représentation du ministère de l'Économie et du Travail.

Pour le processus de labellisation, il reste à désigner le président et les membres de ce comité de sélection pour pouvoir procéder à la sélection des projets qui auront été

déposés : soit des projets existants qui souhaitent se positionner sur une labellisation « Excellence », soit pour la labellisation de gros projets.

Il s'agit bien de deux processus en parallèle :

- l'un qui concerne un enjeu de labellisation au niveau national des campus des métiers et des qualifications avec les deux catégories « Excellence » et « Standard »
- l'appel à projets qui vise à apporter un soutien financier aux projets de campus des métiers et des qualifications.

Pour revenir sur ces projets, l'objectif des campus des métiers et des qualifications, dans les grandes lignes, est de répondre à des besoins en compétences dans le territoire et de fédérer l'ensemble des acteurs de la formation économique autour d'enjeux relatifs à une filière économique et des besoins en emplois de cette filière.

Le diaporama montre la distinction entre la catégorie « Standard » et la catégorie « Excellence » introduites autour de ces projets campus des métiers et des qualifications. Sur la question de la filière et du secteur professionnel, il est souhaité sur la partie Excellence que ces campus puissent avoir un rayonnement au niveau international, qu'ils soient positionnés comme des démonstrateurs au niveau national mais également avec une visibilité à l'international, alors que le campus des métiers « standard » est plutôt positionné sur des enjeux régionaux, avec éventuellement un rôle de démonstrateur à l'échelle nationale. L'ambition est plus marquée sur le campus des métiers Excellence.

Sur l'objet des campus, nous restons sur un même objectif, c'est-à-dire créer, faire évoluer et développer l'offre de formation en réponse aux besoins de filières économiques, avec une prise en compte des enjeux de formation depuis le niveau infra-bac jusqu'au bac+5. Cet objet reste le même quelle que soit la catégorie de campus de métiers et qualifications.

Ce qui est également attendu des projets de la catégorie Excellence, c'est d'avoir des éléments d'incarnation de ces campus et notamment des lieux emblématiques d'accueil, ainsi que toutes les conditions autour de la vie étudiante et des activités autour de la

culture et du sport, pour conforter le développement d'un sentiment d'appartenance de l'ensemble des apprenants qui relèvent du campus des métiers à cette thématique. Cela passe par des lieux emblématiques de formation mais aussi par le développement d'une offre dans le cadre du campus avec les partenaires de projet autour des aspects culturels et de l'offre de logement. L'enjeu est de développer une identité autour du campus.

En outre, ce qui est promu dans le cadre des campus des métiers et des qualifications, c'est cette articulation et le fait que soient portés en commun les enjeux de formation entre les organismes de formation et le secteur privé. Cela passe également par la mutualisation d'équipements entre les acteurs économiques et les organismes de formation.

Pour poursuivre sur les critères de distinction entre les deux types de campus des métiers, sur le campus Excellence, il est souhaité d'avoir un lien avec la recherche qui soit bien identifié et développé en lien avec la thématique de la filière sur laquelle se positionne le campus des métiers. Il y a aussi l'ambition d'avoir un rayonnement international qui va passer par des partenariats pour de la mobilité et des liens sur la partie recherche et des partenariats du secteur économique, qui peuvent aussi avoir une dimension à l'international.

Un autre critère relève de la gouvernance et du pilotage des projets des campus des métiers. Sans parler d'évolution, son périmètre peut changer selon qu'on soit sur un campus Excellence ou un campus standard au regard des parties prenantes qui vont être associées au projet.

Le dernier élément de distinction concerne la démarche qualité. L'objectif des campus est d'avoir un impact sur les besoins en emplois d'un secteur professionnel. Pour obtenir une réponse à de tels besoins tant existants que futurs, ce qui est souhaité dans le cadre des campus Excellence est d'avoir une démarche d'évaluation des impacts du projet à la fois en interne mais également avec une évaluation externe.

Je vais laisser la parole à Rodolphe, chargé d'études, qui accompagne les projets des campus des métiers sur les attendus de la candidature à l'appel à projets.

M. PALLUAUD. – Ce qu'il faut retenir sur les projets de campus des métiers, c'est qu'ils entrent dans le champ de la réforme de la voie professionnelle et que l'objectif d'un campus des métiers qui s'incarne dans un lieu physique mais peut aussi être multisites, faisant intervenir différents types d'acteurs, est de décloisonner, de fédérer autour d'un projet commun et d'une filière d'activité économique et académique structurante au niveau régional. Deux thématiques ont été retenues avec l'UPEC et seront présentées tout à l'heure.

Ce projet doit être implanté sur un territoire donné. Les acteurs de différentes sphères souhaitent s'associer à la gouvernance et à la construction de ce projet, y compris les acteurs économiques comme cela a été dit, notamment dans leur participation financière au projet ; c'est un critère d'éligibilité. Le projet doit être transformant, il ne doit pas être un empilement d'actions déjà existantes mais comporter une part d'innovation forte pour permettre de toucher à toutes les formations professionnelles, que ce soit en formation initiale ou continue.

Le projet doit être pérenne et répliquable. L'idée est d'avoir des démonstrateurs sur un territoire pour qu'il soit pérenne au-delà du fonds d'amorçage du programme d'investissements d'avenir puisqu'un label classique qui aurait juste la labellisation n'a pas de fonds, c'est simplement un affichage qui permet de fédérer des acteurs et de faire des actions communes.

Surtout, ce projet doit être répliquable. À terme, il faudra pouvoir le transposer sur d'autres territoires aux problématiques ou en tout cas aux enjeux sur la filière économique similaires.

Dans les critères de sélection, pour que nos projets soient retenus par la Caisse des Dépôts, il faut partir d'un diagnostic territorial qui valide l'opportunité de création d'un campus des métiers et qui place les enjeux et les objectifs stratégiques du projet pour

répondre aux enjeux, au niveau territorial, de formation, d'emploi et d'attractivité de la filière (le panel de critères est assez large). La pertinence et l'ambition des actions doivent être complémentaires avec les dispositifs existants mais aussi aller plus loin. C'est ce que je disais tout à l'heure : il ne s'agit pas que d'un empilement d'actions.

Le projet doit être à même de mobiliser les partenaires économiques, académiques et territoriaux pertinents. La gouvernance doit être partagée au sein d'un comité de pilotage qui décide des orientations et de l'évolution du campus des métiers. Sur la gouvernance, des comités techniques sont prévus, en charge de mettre en œuvre les actions du campus des métiers, ainsi qu'un comité scientifique et pédagogique qui va réfléchir à l'évolution du campus des métiers au fil des années, faire de la veille et être fortement adossé à la recherche pour pouvoir nourrir le projet de campus des métiers et le faire évoluer en termes de formation et d'innovation technique et pédagogique en vue de capitaliser ce qui se fait à travers les différents acteurs.

L'incarnation est un critère assez important. Même si le campus des métiers est souvent multisites puisque différents acteurs se regroupent, on a quand même besoin d'un lieu unique d'incarnation pour pouvoir donner de la visibilité à ce campus.

Un autre critère du projet est l'optimisation technologique et économique. Comme cela a été dit, il y a de la mutualisation (en général, il s'agit de plateaux techniques) entre les différentes sphères (académique et professionnelle) afin que différents publics puissent les utiliser. L'idée est de faire en sorte que les innovations pénètrent plus rapidement à la fois le champ professionnel et le champ académique. Un dispositif d'évaluation d'impact doit également être mis en place pour les campus.

Sur la gouvernance et l'organisation du projet, pour compléter ce que je viens de dire, il faut retenir que ce projet est d'envergure nationale. Sur la région Île-de-France, il a été convenu que ce soient les recteurs de chaque académie ainsi que la présidente de la région Île-de-France qui cosignent les actes de candidature pour pouvoir déposer le dossier auprès de la Caisse des Dépôts. Il y a vraiment une envergure et une cohérence

en termes de périmètre. Doivent être ajoutées à cela les DIRECCTE et les DRRT (délégations régionales à la recherche et à la technologie), qui doivent être associées au projet en plus des acteurs de consortium classiques que sont les établissements d'enseignement supérieur et secondaire et les acteurs économiques et territoriaux.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous propose de passer la parole aux porteurs du projet. Nous allons commencer par le campus des métiers « Bien vieillir ».

Mme VILLEZ. – Nous allons commencer par le campus « Santé, autonomie, bien vieillir ». Je suis Marion VILLEZ, sociologue à l'UFR SESS-STAPS et co-porteuse de ce campus avec Marie LAURENT, gériatre, qui va se présenter tout à l'heure.

Pour prendre la suite de ce qu'ont pu dire Clémence GROS et Rodolphe PALLUAUD, l'objectif pour ce campus en termes de calendrier consiste dans un premier temps à travailler à la labellisation campus des métiers et des qualifications Excellence et d'être dans la campagne pour le dépôt en janvier 2020, pour reprendre la date qu'a indiquée Clémence GROS tout à l'heure. Nous n'allons pas revenir sur la présentation des enjeux des campus des métiers de manière générale mais peut-être, avant d'entrer dans le détail de ce que nous avons commencé à préfigurer pour ce campus des métiers, dire quelques mots sur la raison pour laquelle un campus des métiers et des qualifications porté par l'UPEC apparaît tout à fait pertinent sur ce secteur d'activité.

Le contexte démographique et social général fait que la question de l'avancée en âge, qui peut éventuellement s'accompagner de la question de la perte d'autonomie, est un enjeu central, majeur, qui mobilise de plus en plus les pouvoirs publics, spécifiquement dans la période de cet automne puisque doit bientôt sortir une loi dédiée au financement de ladite dépendance. Le campus rentrerait donc pleinement dans une problématique nationale, régionale et locale majeure.

Ce campus est également important et pertinent car nous sommes vraiment dans un secteur d'activité qui souffre de grandes difficultés d'attractivité des métiers, du grand âge en général, de conditions de travail très difficiles (et ce à tous les niveaux

d'intervention, que ce soient des professionnels de l'accompagnement direct auprès des personnes âgées ou des professionnels qui encadrent ces professionnels, que j'appellerai de première ligne) pour différentes raisons (telles qu'un contexte budgétaire contraint) et des situations sur le terrain de plus en plus complexes auxquelles les professionnels doivent faire face ; tout cela dans un contexte où la vieillesse souffre encore d'une vision et d'une représentation sociale très négative et encore très largement uniquement sanitaire et médicale. J'en parle car l'un des enjeux que nous avons identifiés pour le campus consiste à travailler à développer une vision du vieillissement plus globale et pluridisciplinaire.

Le constat partagé au niveau national, régional et départemental est la nécessité de travailler au renforcement de la formation et au soutien au développement de nouvelles compétences pour les apprenants à tous les niveaux de formation pour qu'ils soient en mesure de répondre à l'évolution d'un secteur professionnel très rapide ainsi qu'à l'évolution des besoins et des attentes des personnes âgées elles-mêmes. C'est important et il semble que la dynamique campus des métiers peut vraiment y répondre, sachant que nous sommes dans un territoire où beaucoup d'acteurs œuvrent déjà dans ce secteur mais où on sent très fortement le besoin de travail en commun, de mutualisation et de mise en cohérence de tout ce qui se fait par ailleurs. Comme le disait Rodolphe à l'instant, il y a aussi une envie et un besoin d'aller encore au-delà de ce qui existe actuellement.

Le travail que nous avons mené avec les différents acteurs que nous avons pu rencontrer et mobiliser et les choses que nous avons lues de ce qui existe sur le secteur nous ont permis d'identifier plusieurs grands enjeux et objectifs dont pourrait se saisir le campus.

J'évoquais la faible attractivité des métiers et des formations ; le premier enjeu consisterait à améliorer cette attractivité en travaillant à la construction d'une vision plus positive, plus humaniste en tout cas, tant du public des personnes âgées que des métiers et en soutenant la cohérence d'une véritable filière, ce qui implique trois points :

- travailler au décroisement dans un secteur extrêmement cloisonné à différents niveaux
- travailler à favoriser la mobilité professionnelle, ce qui participe de meilleures conditions de travail et de la lutte contre l'usure professionnelle dont souffrent beaucoup d'acteurs du secteur
- développer une vraie vision pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle de la vieillesse et du vieillissement.

Augmenter le niveau de qualification constitue le deuxième gros chantier.

Un autre objectif consiste à développer des conditions d'études propices à la réussite de tous. Nous verrons par quoi cela peut passer de manière emblématique.

Un autre axe qui nous est apparu très important est la valorisation des compétences et des savoirs expérientiels des proches aidants auprès des personnes âgées. Cela rejoint tous les besoins d'innover en matière pédagogique que nous avons identifiés dans les formations.

Enfin, le dernier axe est le développement des innovations sociales et technologiques au service de l'autonomie et leur partage avec l'ensemble des acteurs engagés *[fin sixième enregistrement, manque la fin de la phrase]*

Mme LAURENT. – Bonjour à tous, je suis Marie Laurent, maître de conférences en gériatrie. Je vais vous présenter rapidement des exemples d'actions en essayant de ne pas faire de redites par rapport à ce qui a déjà été exposé.

Concernant les actions potentielles pour augmenter l'attractivité des formations et des métiers, un travail de communication doit être réalisé sur toutes les filières dès le lycée pour éviter que le fait de travailler dans la filière de la dépendance et de la perte d'autonomie soit considéré comme infaisable.

Pour augmenter l'attractivité pour les personnes sur le territoire (nous allons commencer par le Val-de-Marne puis nous étendrons à la Seine-et-Marne), un projet de plateforme

de formation mobile existe pour essayer d'emmener au plus près des domiciles la formation pour les futurs apprenants.

Certaines personnes rentrent dans ce type de filière mais en définitive, ne sont pas qualifiées. Par conséquent, nous luttons contre le décrochage par un travail de tutorat intelligent via de l'intelligence artificielle pour essayer de comprendre quelles sont les raisons du décrochage des apprenants, pour avoir un maximum de personnes qualifiées.

Si nous voulons augmenter l'attractivité des formations, un des grands enjeux est de décloisonner un peu les choses, par exemple en réunissant dans un amphithéâtre à la fois une future auxiliaire de vie avec un niveau infra-bac, un aide soignant de niveau bac, une infirmière bac+3 mais aussi un ingénieur qui crée des gérontotechnologies et un médecin, en l'occurrence un gériatre, pour faire travailler tout le monde ensemble car travailler en équipe et pas uniquement avec les personnes qui ont le même niveau de formation est aussi une vraie demande des jeunes.

Ce type de travail collectif pourrait créer des types hackathon et des productions collectives comme par exemple un site Web afin de fonder une véritable communauté sur cette thématique.

Un autre enjeu va être d'augmenter le niveau de qualification et de bien comprendre que ce n'est pas parce qu'on est auxiliaire de vie avec un niveau infra-bac qu'on ne peut pas évoluer. C'est un secteur où la sinistralité est très importante : des personnes s'engagent dans ce type de métier et changent au bout de quelques années seulement. L'idée est de créer un vrai partenariat avec les entreprises afin que, une fois que les gens rentrent dans une entreprise, il y ait un vrai contrat de formation pour ensuite augmenter en compétences. Il peut s'agir de métiers de la coordination mais aussi de la santé, notamment le paramédical.

En outre, un des grands enjeux de l'augmentation des qualifications et des compétences est l'accès au numérique. On pense que désormais, tout le monde est connecté, que tout le monde utilise un ordinateur, une tablette, etc. Or sur ce secteur, nous avons constaté

de grosses difficultés d'acculturation au numérique, notamment dans les plates-formes de services d'aide à la personne. Quel que soit le type de formation, un module préalable sera mis en place pour essayer d'avoir un niveau de base du numérique, car si l'idée est que ces personnes puissent ensuite utiliser des gérontotechnologies comme des robots intelligents pour diminuer la pénibilité, si elles n'arrivent pas à utiliser un Smartphone, cela risque d'être difficilement compatible.

L'autre avantage de l'utilisation du numérique est de permettre des pédagogies innovantes, que ce soit de la simulation, des *serious games* ou de la réalité virtuelle.

Nous parlions tout à l'heure des partenaires. Nous avons la chance d'avoir au sein de l'UPEC une école d'ingénieurs qui travaille sur les gérontotechnologies. Il faut vraiment qu'il y ait un lien entre les entreprises qui utilisent les différents modèles et les futurs apprenants comme par exemple des futurs auxiliaires de vie, entre ce qui est vraiment nécessaire pour donner de la visibilité et ce qui est effectivement réalisé. Lorsque nous discutons avec des entreprises comme Altran, cette thématique représente un réel enjeu de leur côté. L'idée serait de créer un *living lab* au sein de notre lieu emblématique qui serait dans le campus Chérioux à Vitry au sein de l'institut universitaire du handicap, une espèce d'appartement intelligent connecté dans lequel on pourrait tester différentes innovations pédagogiques, que ce soit en termes de gérontotechnologies ou de simulation en mêlant l'auxiliaire de vie, l'infirmière, etc. Pouvoir ensuite les réutiliser, notamment dans le bâtiment, intéresse particulièrement les entreprises.

L'un des aspects de notre campus est de prendre en compte les aidants. Certes, il y a beaucoup d'intervenants à domicile des personnes dépendantes, mais même s'ils y passent deux ou trois heures par jour, c'est la plupart du temps un aidant qui s'occupe du patient. D'où un gros travail à faire sur la possibilité de valoriser les compétences des aidants et de les former. Quelqu'un devant s'occuper d'une personne dépendante et dont ce n'est pas du tout le métier aura peut-être besoin de formation. Tout un enjeu concerne la création de certificats d'université pour ces aidants, qui pourraient ensuite,

s'ils le souhaitent et sont en âge de travailler, réintégrer les filières de notre campus. Nous pourrions aussi intégrer les aidants dans la formation, de la même façon que les patients experts. Qui mieux qu'un aidant peut expliquer à des étudiants ce qu'est la dépendance et quelles sont les problématiques ?

Concernant le développement des conditions d'études propices à la réussite de tous, des projets de logement intergénérationnel sont mis en place pour essayer de retirer cette image potentiellement négative de la vieillesse. Il faudra aussi favoriser tout ce qui concerne la mobilité étudiante. Dans les thématiques du campus, des collaborations sont déjà possibles avec le Maroc pour tout ce qui concerne la simulation, avec Montréal sur tout le travail en interdisciplinarité (ils sont plus en avance que nous) et avec la Belgique sur la question de l'aidant expert.

Dans notre campus, il faudra bien sûr prendre en compte l'aspect recherche. C'est bien d'emmener de la gérontotechnologie partout mais cela implique aussi des enjeux éthiques et sociologiques (ces technologies vont-elles être acceptées ?) Il y a des enjeux de recherche dans ce sens et aussi par un travail avec Altran sur la possibilité d'utiliser des choses déjà réalisées dans l'industrie pour diminuer la pénibilité (pour déplacer des charges, etc.) pour les adapter à la mobilisation de personnes dépendantes.

Vous pouvez voir une liste de nos partenaires : à la fois des partenaires académiques comme le rectorat et le lycée, et des partenaires départementaux qui sont tout à fait conscients de l'enjeu départemental et régional (nous avons le soutien de la DIRRECTE et du rectorat). Il y a aussi des enjeux en termes d'entreprise, notamment avec Silver Valley et Silver Innov. Je vous ai parlé d'Altran et de Safran ; ARPAVIE, un réseau d'établissements pour personnes âgées, est très intéressé par une collaboration avec notre campus, d'autant plus qu'il a déjà l'habitude de travailler avec Altran sur tout ce qui concerne la pénibilité auprès des personnes âgées.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci à Marion et Marie. Y a-t-il des questions ?

M. TEBOUL. – Je voulais savoir si vous aviez des liens avec des professionnels qui sont des liens de longue durée.

Mme LAURENT. – Tout à fait. De quel type de professionnels parlez-vous ?

M. TEBOUL. – Je parle des entreprises qui dans la réalité sont directement sur le terrain. Je vous dis cela car le document qui concerne les plans d'investissement insistait sur le fait que justement, les étudiants préfèrent travailler sur des projets avec les professionnels en vue d'une meilleure employabilité.

Mme LAURENT. – Justement, tout un travail a été mené, avec la DIRRECTE notamment, auprès des plates-formes de services d'aide à la personne. Nous sommes allés leur présenter le projet pour voir s'il répondait à leurs attentes car ces plates-formes coordonnent directement les services d'aide à la personne. Il y a un net soutien de ce côté-là. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. TEBOUL. – Si, tout à fait.

Deuxièmement, dans quelle mesure les professionnels peuvent-ils être des pourvoyeurs d'étudiants ? Cela peut aussi être une façon de lutter contre les problèmes d'attractivité quand l'attractivité n'est pas assez forte. Les professionnels qui ont l'habitude de venir dans le cadre de la formation, parce qu'ils y trouvent un intérêt, peuvent envoyer certains de leurs employés, ce qui pourra ensuite leur permettre de bénéficier de compétences plus fortes pour leur propre entreprise. C'est une forme de synergie.

Mme VILLEZ. – Absolument. Pour compléter la réponse de Marie à votre première question et répondre à votre deuxième, l'UPEC ne part pas de rien. L'UPEC a une antériorité assez importante en matière de formation continue auprès des professionnels de ce secteur particulier qu'est le vieillissement depuis les années 75 déjà, lorsque l'UPEC avait été identifié pour former ces professionnels. Dans le cadre de formations qui existent déjà et qui sont très connectées avec le secteur professionnel, les opérateurs et les gestionnaires dans des formations professionnelles (ou autres d'ailleurs), qui développent beaucoup l'alternance, on voit ce lien de très longue date, développant déjà

cette dynamique que vous évoquez, où comme je peux le voir, d'anciens étudiants deviennent des employeurs de nouveaux apprentis ou d'alternants aujourd'hui. Ainsi, la dynamique s'opère. L'idée est d'amplifier ce mouvement.

Mme LAURENT. – Et d'utiliser nos compétences propres. Par exemple, en tant que gériatre, faire travailler l'auxiliaire de vie, l'infirmière et le kinésithérapeute pour un même patient constitue mon quotidien.

M. GADESSAUD. – Je suis désolé de ne pas toujours trouver le temps pour venir aux réunions du CMQ même si je crois que *inaudible* [F7 - 11'11]

Mme LAURENT. – Tout à fait, nous avons beaucoup travaillé avec Yacine AMIRAT.

M. GADESSAUD. – *inaudible* [F7 - 11'20] À l'IUT, nous avons une grande expertise de la domotique et une des rares licences professionnelles en domotique de l'Île-de-France, avec des liens extrêmement forts *inaudible* [F7 - 11'47] Concernant les partenariats internationaux, nous sommes déjà en contact avec Sherbrooke. Ils ont un appartement entier déjà installé *suite de l'intervention inaudible* [F7 - à partir de 12'10]

Mme LAURENT. – Suite à une demande de Yacine AMIRAT, il est envisagé que ces étudiants en licence professionnelle aient une formation minimale sur ce qu'est un patient âgé, ce qu'est la dépendance, ce que sont les problématiques, afin que leur projet s'intègre vraiment à la réalité. Un des avantages de ce campus est qu'il nous aura permis de rencontrer Yacine AMIRAT notamment et probablement chacun des laboratoires, etc. Je pense que la formation doit se faire dans les deux sens : il faut aussi que les étudiants aient un minimum de formation sur la thématique.

M. GADESSAUD. – *inaudible* [F7 - à partir de 13'22] traite les données informatiques collectées à Sherbrooke dans l'appartement connecté.

Mme LAURENT. – Sur ces données, il y a un réel enjeu. Par exemple, Altran est très intéressé, avec derrière des enjeux éthiques, la CNIL, etc.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous propose de passer au deuxième campus des métiers porté par l'unité de Sénart-Fontainebleau.

M. BERNARDINO. – Par rapport à la problématique du campus des métiers dans le secteur du bâtiment, nous avons décidé de partir du diagnostic de territoire et d'un diagnostic qui existait. Nous avons de la chance car dans le secteur du bâtiment, des diagnostics sont effectués régulièrement sur les métiers en tension et les besoins de regroupement de la filière du bâtiment. En l'occurrence, la région Île-de-France est assez porteuse là-dessus puisqu'elle mène des CEP (Contrat d'Études Prospectives) tous les trois ou quatre ans sur les métiers en tension liés au bâtiment. Il s'avère que le prochain CEP est un CEP 2019. Nous avons donc pu bénéficier de ses conclusions.

En Île-de-France, le secteur du bâtiment est en croissance, avec un manque d'attractivité de la filière et des manques de compétences, en particulier des personnels qui sont déjà dans les entreprises mais aussi des jeunes recrutés, sur de nombreux aspects.

Les aspects qui ont été ciblés paradoxalement dans le Contrat d'Études Prospectives sont :

- la transition énergétique ; en termes d'économie d'énergie, on vise à la transition énergétique et la transition écologique de la construction
- la transition vers le numérique avec des outils de plus en plus performants et des personnes qui ont un peu de mal à travailler avec ces outils sur le terrain.

Il n'aura échappé à personne que les JO vont plutôt avoir lieu dans le 93 et pas trop en Seine-et-Marne. Néanmoins, les salariés viennent d'un peu partout en Île-de-France, dont la Seine-et-Marne en particulier. De nombreux acteurs sont présents dans le domaine de la construction en Île-de-France. Les plus gros acteurs du bâtiment se déclinent en plusieurs fédérations :

- la fédération française du bâtiment, divisée en trois (Grand Paris, Ouest et Est)
- la CAPEC, qui gère plutôt les artisans et les micro-entreprises.

Nous avons essayé de construire sur un territoire que nous connaissons bien, la Seine-et-Marne, avec des acteurs que nous connaissons bien, dans le but de valoriser tout ce qui existe, de décroquer et de favoriser la découverte professionnelle ou autre pour

augmenter l'attractivité des formations et promouvoir les nouveaux métiers liés au bâtiment. Nous sommes partis sur un consortium qui contient six établissements :

- les deux universités de Seine-et-Marne : l'UPEC (principalement à travers les sites de Sénart) et l'UPEM (avec la cité Descartes)
- les deux gros lycées de Seine-et-Marne (Les Panevelles à Provins et Benjamin Franklin à Melun)
- le CFA BTP Île-de-France qui possède 7 CFA en Île-de-France dont deux sur la partie seine-et-marnaise.

Ce consortium va couvrir beaucoup plus facilement le territoire, avec un panel de formation clairement identifié puisque les formations de ces 6 établissements du consortium sont mises en avant.

Les laboratoires rattachés principalement à l'UPEC et à l'UPEM sont eux aussi impliqués, de même que d'autres laboratoires comme le CSTB, qui fait partie de la cité Descartes et qui est aussi un laboratoire de recherche.

En ce qui concerne le plan de financement, contrairement au campus des métiers précédents, nous allons essayer de déposer d'ici jeudi prochain la réponse à l'appel d'offres au PIA. Nous sommes sur un budget de 5 millions d'euros à présenter avec la possibilité de financer par le PIA 2,5 millions d'euros. Sur 10 ans, cela fait 250 000 euros par an, ce qui laisse moins d'ambition.

La grande force de ce campus des métiers, c'est que dès le début, nous avons été accompagnés par la fédération française du bâtiment de Seine-et-Marne et celle de l'Île-de-France Est et ce sont eux qui portent toute la partie privée, ce qui nous a évité d'aller faire du démarchage porte-à-porte des entreprises qui pouvaient exister. En outre, le dossier va être directement déposé en co-portage avec l'UPEC et la fédération française du bâtiment Île-de-France Est.

Nous avons cherché à mettre en place des projets structurants, fédératifs et transformants et à valoriser les excellences comme cela l'a été demandé.

En termes de projets structurants, avec les 6 acteurs du consortium, nous avons cherché à redonner l'impression aux étudiants, quand ils rentrent dans le campus des métiers, qu'ils font bien partie d'un ensemble unique alors que les 6 sites sont séparés. Le premier problème que nous avons dû résoudre consistait à trouver un lieu emblématique qui porte le campus des métiers par l'excellence. Il n'y a pas eu trop de discussions sur ce lieu emblématique : c'était la cité Descartes (qui regroupe le CSTB, les Ponts et Chaussées, l'École d'architecture, l'UPEM...). En termes de lieu emblématique, cela ne posait pas de problème. De plus, le CD 77, donc la Seine-et-Marne, avait écrit un livre blanc indiquant clairement que la cité Descartes devait devenir le lieu d'excellence de la construction et du bâtiment. Nous avons opté pour ce lieu emblématique, ce qui nous situe bien. Lieu emblématique ne veut pas forcément dire lieu d'opérationnalité, c'est simplement un lieu mis en avant et qui permet d'être attractif pour les jeunes.

En termes de projets structurants, nous sommes passés par deux passeports.

Le passeport compétences consiste à mettre en place un outil qui permet d'accompagner l'apprenant dès l'instant où il rentre dans une des formations du campus des métiers avec des validations des compétences qu'il acquiert au fur et à mesure, ce qui lui permet, lorsqu'il change d'établissement, de conserver son passeport et d'avoir ses compétences déjà validées pour éviter d'avoir à les repasser. Cela implique la mise en place d'un gros outil qui travaille sur les compétences et permet d'avoir des compétences dans différents métiers et d'être capable de se déplacer dans le campus des métiers. L'avantage est d'être reconnu par tous les partenaires.

Les 6 sites proposés du consortium ont un gros intérêt en Seine-et-Marne contrairement à d'autres sites universitaires car tous les sites proposent une politique d'hébergement. Tous les lycées, ainsi que les deux CFA, ont un internat, ce qui permet de loger les apprenants sur le site. Le passeport mobilités leur permet de se déplacer d'un site à l'autre sans avoir besoin de tout repasser. En particulier, l'une des forces demandées par le rectorat est que ce passeport mobilités permette à des apprenants en apprentissage de

loger à proximité de leur lieu de formation lorsqu'ils sont en formation et à côté de l'entreprise lorsqu'ils y travaillent.

Nous avons mis en place des plateaux techniques car cela a été demandé, dont un de réalité virtuelle.

Dans le cadre des projets transformants, nous avons mis en place une plateforme « shadow », plate-forme de virtualisation des outils informatiques visant à combler la rupture numérique avec certains étudiants qui n'ont pas les machines qui permettent de faire tourner les gros outils du bâtiment.

Nous valorisons l'excellence avec les contrats doctoraux, une sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'hackathon.

Pour finir, le bien-vivre nous apparaît important, avec des actions culturelles, le logement et les mobilités internationales.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci pour ces deux superbes projets de campus des métiers.

Y a-t-il des questions ?

M. PELLET. – J'avais quelques questions mais au préalable, vu le nombre de départs de représentants élus, vu le nombre de procurations (il y a eu tellement de départs que les administrateurs restant ne peuvent plus prendre de procuration), serait-il possible de reporter le débat sur la fondation (qui est un débat important), d'autant plus qu'il y aura un autre débat sur les statuts, à la semaine prochaine plutôt que de le passer à un moment où il n'y a plus personne ?

M. LE PRÉSIDENT. – Les élus sont là. Nous en avons déjà débattu en congrès

M. PELLET. – Un débat en CA, ce n'est pas un débat en congrès.

M. ZIDI. – Aujourd'hui, il s'agit uniquement d'approuver le type de fondation et un mandat du président pour enclencher les démarches vis-à-vis des partenaires. Ensuite, il y a le vrai débat. *Suite inaudible* [F7 – à partir de 25'22].

Un intervenant. – Et en plus de ça, nous avons programmé une commission des statuts pour examiner les statuts de la fondation le 11 octobre. *suite inaudible* [à partir de 25'49].

M. PELLET. – On n'escamote pas un débat aussi important. Ce n'est pas la peine de faire semblant de dire que le vrai débat sur les statuts ne concerne pas le type de fondation. Je ne veux pas du tout engager le débat, au contraire. Je me fais d'ailleurs l'écho d'une proposition de Joëlle, qui m'a suggéré en partant de demander le report de ce débat car elle ne pouvait pas y assister. Beaucoup de personnes sont parties, c'est tout. Je suis vraiment désolé d'empiéter sur le débat, mais en janvier, nous avons voté sur le principe d'une fondation. Nous devions ensuite voter en novembre sur les statuts. Ce vote sur le type de fondation est ajouté entre les deux, il n'avait pas été annoncé avant, il n'est donc pas un élément essentiel. Il n'y a d'ailleurs pas de raison que le vote sur le type de fondation ne soit pas lié au vote sur les statuts. J'ai bien compris que stratégiquement, c'est plus intéressant pour vous de déconnecter les deux.

M. LE PRÉSIDENT. – Éric, tu as déjà eu cette discussion, tu rabâches la même discussion depuis le départ. Tu ne me laisses pas finir. Nous parlions des campus des métiers, je te trouve très incorrect, alors que nous étions sur les votes, de déjà passer à cela.

M. PELLET. – Je fais une demande.

M. LE PRÉSIDENT. – Tu fais une demande mais tu prends la parole et tu l'imposes. Il y a deux temps. Nous allons déjà aborder le temps de vote par correction, et je te demande d'être correct par rapport à ce que je présente. Ensuite, nous aborderons la deuxième question, la question que tu poses.

Je vous propose de parler des campus des métiers

Mme LE LAGADEC. – Il me semble ne pas me tromper. Nous avons posé la première pierre au mois de juin d'un campus des métiers et qualifications du bâtiment et de l'artisanat à Chérioux.

M. BERNARDINO. – Ce n'est pas du tout la même chose.

Mme LE LAGADEC. – Si vous le dites. Je me suis dit que je n’ai pas rêvé.

M. BERNARDINO. – Il ne s’agit pas d’un campus des métiers et des qualifications labellisé Région.

Mme LE LAGADEC. – Il me semble que c’est labellisé Région car c’est M. Vincent JEANBRUN qui est venu pour la pose de la première pierre et qui a pris la parole pour la Région. À vérifier.

M. BERNARDINO. – Je vous confirme que ce n’est pas la même chose.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous avons vérifié. Tout cela a même été vu avec la Région.

M. BERNARDINO. – La difficulté que nous avons aujourd’hui, c’est l’appropriation du mot campus. Ce terme ne définit pas le périmètre ; il y a donc ambiguïté quant à savoir si c’est un campus universitaire ou un campus des métiers et des qualifications avec un cahier des charges bien défini et une université porteuse. À Vitry, ce sont des CFA qui se sont regroupés pour en faire un campus des métiers.

Mme LE LAGADEC. – D’accord. Mais cela s’appelle aussi campus des métiers

M. BERNARDINO. – Exactement. C’est pour cette raison que je dis que le problème vient de la dénomination de campus. Nous avons vu cela directement avec le rectorat. Effectivement, il y a ambiguïté sur l’appellation mais ce n’est pas du tout la même chose. Ce projet n’a pas du tout le même objectif que le campus des métiers et qualifications, qui regroupe des CFA dans un même lieu géographique. Le campus des métiers et des qualifications doit associer le monde économique (entreprises et autres), l’université et le rectorat à travers l’université. Ce n’est pas ce qui a été fait dans l’autre cas.

Mme LE LAGADEC. – C’est juste parce que potentiellement, des étudiants, des jeunes vont se former à ces métiers du bâtiment. Il y a cela à Vitry ; les Compagnons du tour de France, qui sont pour l’instant en Seine-et-Marne, arrivent à Champigny. Ce sont aussi des métiers de l’artisanat, etc. C’est juste pour signaler que, oui, nous allons construire. Il y a beaucoup de projets et nous avons besoin de jeunes formés à ces métiers. Je suis assez étonnée de voir se multiplier ces formations dans le bâtiment.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est particulier dans le bâtiment. Il ne s'agit pas de CAP ou de choses comme ça.

M. BERNARDINO. – Cela permet de donner la possibilité de faire des formations liées au bâtiment. Dans la présentation générale, il a aussi été dit que les campus des métiers et des qualifications ont vocation à être répliquables, donc à se dupliquer à partir du modèle de départ. On nous a dit dès le début qu'il fallait prendre un secteur géographique bien ciblé car c'était compliqué de partir directement sur l'Île-de-France. Il valait mieux partir sur un endroit où le réseautage était déjà en place et fonctionnait, avec l'objectif que la Région, si cela marchait, le réplique sur d'autres sites de la région Île-de-France. Le CFA du BTP sur lequel nous nous sommes associés est déjà sur 7 sites en Île-de-France, dont 2 en Seine-et-Marne. Par conséquent, nous savons que nous pourrions nous appuyer sur eux pour nous déployer sur l'ensemble de la région Île-de-France. Le campus des métiers avait été ciblé dans les futures subventions.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Je vous propose de voter sur ces deux campus.

M. PELLET. – Avant de poser ma question, je voudrais juste une précision. Est-ce que le projet est porté par l'UPEC, par l'UPEM, par la COMUE ? Qui est officiellement le porteur de projet ?

M. BERNARDINO. – C'est co-porté par l'UPEC et la fédération française du bâtiment Île-de-France Est.

M. PELLET. – Les deux projets sont tout à fait intéressants, les intentions absolument louables. Là où je suis beaucoup plus circonspect, c'est sur la finalité politique et les effets, sans doute pas à court terme mais assurément à moyen terme, de cet appel à projets. Je vois dans le fait que l'on retrouve un projet de campus centré sur la santé pour l'UPEC et un projet de campus centré sur le bâtiment pour Descartes une raison supplémentaire d'inquiétude. L'appel à projets Campus des métiers et des qualifications parle clairement de « spécialisation des universités ». Si je vous demandais comment concilier cette définition de campus avec la pluridisciplinarité de l'UPEC, vous me diriez

qu'il n'y a pas de contradiction et que ce n'est pas la peine d'en parler. Il n'y a pas de contradiction immédiate mais il est clair qu'à travers ces appels à projets, nous sommes dans une entreprise de spécialisation des universités, que nous sommes en train d'y entrer et que d'ici quelques années, à travers l'argent qui aura été distribué pour certains projets et pas pour d'autres, l'effet de spécialisation jouera. À la limite, il s'agit plus de prendre date et d'attirer l'attention de tous là-dessus. Si nous ne protégeons pas la pluridisciplinarité que nous avons mise en avant dans le projet d'établissement, et dont nous nous réclamons, elle sera totalement laminée par ce genre d'appel à projets et par l'argent qui résultera de ces appels à projets. La question a été posée sur le mot campus ; je dirais que cette ambiguïté est absolument volontaire. Le problème avec la notion un peu floue de campus telle qu'on l'utilise, c'est que selon les besoins, cela peut être utilisé dans les deux sens du terme, c'est-à-dire le sens flou d'une réunion d'acteurs différents et un vrai campus au sens géographique. Le ministère est en train de travailler à la spécialisation des campus en dotant certains thèmes et pas d'autres.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est une interprétation très personnelle.

M. PELLET. – Je ne pense pas que ce soit personnel.

M. LE PRÉSIDENT. – En tout cas, c'est toi qui l'exprimes. J'espère que tu parles en ton nom, sinon il serait plus simple d'expliquer pour qui tu parles.

M. PELLET. – Je parle au nom de ceux qui m'ont mandaté.

M. LE PRÉSIDENT. – Je te réponds que ce mot campus ne vient pas de sortir mais existe depuis belle lurette. Les campus des métiers sont des campus labellisés par la Région et il en existe un grand nombre sur le tourisme, etc. Dans ce cas, il s'agit d'une demande sur les aidants, le bien vieillir, l'aide à la personne, qui relèvent d'un domaine majeur.

M. PELLET. – Je ne parle pas du contenu mais de la finalité politique.

M. LE PRÉSIDENT. – La finalité, c'est justement de répondre à l'appel d'offres, avec aujourd'hui une problématique soulevée par le rectorat (je rappelle une fois de plus que cela est porté en grande partie par le rectorat), qui nous a alertés sur cette demande qui

est faite par la Région pour une approche sur les nouveaux métiers autour des aidants et de l'aide à la population vieillissante. Nous sommes sur une approche de type handicap, qui est plus que louable. Chérioux est un domaine intéressant car il y a aussi de la robotisation derrière, avec une équipe qui travaille beaucoup sur ces aspects (la faculté de sciences aussi). Il n'y a pas de malice.

Concernant le bâtiment lui-même et son approche, ce n'est pas un scoop que les choses existent déjà.

M. BERNARDINO. – La question de l'antériorité des acteurs a été posée tout à l'heure à Karine. Si on parle de la fédération française du bâtiment, cela fait plus de dix ans que nous travaillons avec eux, ce n'est pas arrivé du jour au lendemain. Au lycée de Melun, nous avons ouvert cette année un DUT génie civil en septembre. Nous utilisons déjà aujourd'hui, une journée par semaine, le lycée comme plateforme technologique pour mutualiser les équipements. Ces projets ne sont pas arrivés comme ça ; nous travaillions déjà avec ces personnes. L'objectif premier des campus des métiers et des qualifications est l'attractivité des filières pour créer de l'emploi dans des domaines spécifiques qui manquent d'attractivité afin que les jeunes rentrent dans ces filières. C'est pour cela que nous devons partir d'un diagnostic de territoire sur lequel nous indiquons clairement quels métiers sont en tension, et si le projet doit aller de bac-3 à bac+7, c'est que nous devons cibler l'ensemble des métiers en tension *suite inaudible* [F8 – à partir de 8'53]

M. PELLET. – Quand Philippe TCHAMITCHIAN explique depuis deux ans que l'UPEM a vocation à devenir un pôle sur la ville et que l'UPEC devrait être le deuxième pilier, un pôle sur la santé, et qu'il a programmé un destin de spécialisation...

M. LE PRÉSIDENT. – C'est du passé.

M. PELLET. – Ce n'est pas du passé.

M. LE PRÉSIDENT. – Ce n'est pas possible, tu es en retard d'une élection. Nous ne sommes pas du tout là-dedans.

M. PELLET. – C'est en train de se passer.

M. LE PRÉSIDENT. – Ce n'est pas ce qui est en train de se passer. Nous sommes sur de la transversalité, nous avons complètement cassé les pôles, la COMUE n'y est même plus.

[Interventions simultanées]

M. PELLET. – Allez voir précisément les mots employés dans l'appel à projets Campus des métiers.

M. LE PRÉSIDENT. – Tu es sur un discours permanent. Tu monopolises toute une conversation sur un point de vue sur lequel nous sommes totalement opposés et qui est une espèce de construction mentale qui n'a strictement rien à voir avec le dossier dont nous parlons.

M. PELLET. – Oui, il faut se contenter de faire et ne pas se poser de questions...

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous propose de d'avancer sur le vote.

(Il est procédé à la lecture des pouvoirs)

M. LE PRÉSIDENT. – Qui s'oppose ? Qui s'oppose par procuration ? Qui s'abstient ? Qui s'abstient par procuration ? Merci.

3.2. Approbations du modèle de fondation et 3.3. Approbation du mandat donné au Président de l'université pour entreprendre toute démarche et formalité nécessaire à la création de la fondation

M. LE PRÉSIDENT. – Sur le point évoqué par Éric tout à l'heure, je suis tout à fait d'accord mais je laisserai Mustapha parler pour en faire un point.

M. ZIDI. – Nous nous sommes peut-être mal compris tout à l'heure par rapport au calendrier. En commission des statuts, nous avons prévu une date le 11 octobre et une date début novembre de façon à ce que, si certains éléments doivent être améliorés ou amendés, nous puissions présenter le dossier complet au CA du 8 novembre. Nous avons intérêt à avoir un débat sur ces dossiers et je propose que nous l'inscrivions en début de séance pour le 18 octobre, ce qui n'empêche pas que la commission des statuts se réunisse le 11 octobre. Le cabinet qui nous a accompagnés sur des aspects juridiques y

sera d'ailleurs invité. Cette configuration permet aussi d'être dans le calendrier de présentation du projet pour le CA du 8 novembre.

M. LE PRÉSIDENT. – Cela me paraît raisonnable. Nous ferons ce débat en CA.

4. VIE INSTITUTIONNELLE

4.1. Information sur la convention ANSES et 4.2. Information sur la convention CD94

M. LE PRÉSIDENT. – J'irai assez vite sur la vie institutionnelle car il est tard.

Nous avons signé une convention avec l'ANSES (avec Roger GENET), une convention-cadre qui permet de travailler sur le domaine de l'environnement, et une autre convention avec le Conseil départemental du 94, qui est en cours de finalisation, dans la continuité de tout ce travail avec les départements, qui est un travail majeur.

Mme LE LAGADEC. – Je voulais simplement vous dire qu'une convention existait déjà précédemment, que l'AFD a retravaillée à l'aune de la nouvelle direction de l'université et des nouveaux enjeux que nous avons dans le département, ce que l'on retrouve d'ailleurs dans la convention. C'était une première finalisation, mais qui peut encore faire l'objet de quelques ajouts si vous le souhaitez.

5. CONTRATS ET CONVENTIONS

5.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. BASQUIN. – Un point tout à fait habituel et récurrent dans notre conseil d'administration. Vous le savez, en début de mandature, le conseil d'administration a conféré au président de l'université une délégation de pouvoirs pour autoriser le président, au nom de l'université, à signer les contrats et conventions. En contrepartie de cette délégation, une logique de comptes-rendus est en place. À l'occasion de chaque conseil d'administration, à l'aide du tableau synthétique dont vous connaissez la forme, nous vous rendons compte des contrats et conventions qu'a signés le président dans le

cadre de cette délégation du conseil d'administration. C'est un tableau très analytique. Il est cette fois-ci relativement long puisqu'en juillet et en septembre, l'activité conventionnelle de notre université a été tout à fait soutenue. Nous n'allons évidemment pas le traiter ligne par ligne. Comme d'habitude, ces conventions sont le reflet de la mise en œuvre de nos compétences. Nombre d'entre elles concernent le domaine de la recherche, qui est une priorité de l'équipe politique, certaines conventions ont trait à la mise en œuvre de la formation, et d'autres accords, car il y a toujours bien évidemment des activités de support, ont trait à l'utilisation des locaux ; enfin les accords de coopération internationale (une mission importante dans l'université) sont un relais très intéressant de l'activité de notre établissement.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci à tous. Je vous rappelle que la réunion du 18 octobre se tiendra à Marne.

La séance est levée à 13 heures 31.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe ou l'exactitude des éléments suivants :

AFD, 87

MISH, 34

CAPEC, 77

MSH, 31, 37

CMPE, 41, 44